



## EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

AMNESTY  
INTERNATIONAL



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>RÉSUMÉ</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>8</b>
3.1	TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS EN RUSSIE	8
3.2	PERSÉCUTION DES DISSIDENT-ES DANS LE CAUCASE DU NORD	10
3.3	LA MENACE DE LA MOBILISATION	11
<b>4.</b>	<b>UNE LONGUE HISTOIRE DE DISPARITIONS, DE TORTURE ET DE MORT</b>	<b>13</b>
4.1	CAS DE PERSONNES DÉCÉDÉES À LA SUITE DE LEUR RENVOI DANS LE CAUCASE DU NORD	14
4.2	CAS DE PERSONNES RENVOYÉES DE FORCE VICTIMES DE DÉTENTION ARBITRAIRE, DE DISPARITION FORCÉE ET D'ACTES DE TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS	16
<b>5.</b>	<b>LE MAINTIEN DU STATU QUO ? L'EUROPE CONTINUE DE TENTER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD</b>	<b>21</b>
<b>6.</b>	<b>ANALYSE JURIDIQUE ET POLITIQUE</b>	<b>27</b>
6.1	L'OBLIGATION INTERNATIONALE DE NON-REFOULEMENT	27
6.2	LES ASSURANCES DIPLOMATIQUES	29
6.3	LA POSSIBILITÉ DE RÉINSTALLATION INTERNE	31
6.4	L'INSTRUMENTALISATION DES « NOTICES ROUGES » D'INTERPOL	32
<b>7.</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>33</b>

## EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

*Image : Omar Marques/SOPA  
Images/LightRocket via Getty  
Images*

*© Amnesty International 2024*

Les personnes qui fuient la persécution dans le Caucase du Nord sont depuis longtemps exposées au risque d'être victimes de violations graves des droits humains si elles retournent en Russie. Ces risques ont été renforcés par l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, et la stigmatisation constante des personnes originaires du Caucase du Nord en Europe les rend particulièrement vulnérables face aux transferts forcés. Ainsi, les gouvernements européens doivent mettre fin aux transferts vers la Russie de personnes exposées à des risques.

**EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

# 1. RÉSUMÉ

**« En Tchétchénie, la situation est grave... Ce ne sont pas seulement les personnes ayant une expérience dans le domaine militaire qui sont enrôlées. Les gens sont arrêtés en pleine rue, et vous avez deux options : aller en prison pendant 10 ans, ou partir combattre. La prison en Tchétchénie... C'est comme si vous n'existiez plus. Mais au moins, vous avez une chance d'en sortir au bout de 10 ans. C'est sans doute mieux que d'être mobilisé, de se battre et de mourir. Dès que j'ai appris que je risquais d'être mobilisé, j'ai dû m'enfuir. »**

Un demandeur d'asile tchétchène interviewé par Amnesty International

Depuis de nombreuses années, faisant peu de cas de la situation déplorable des droits humains dans le Caucase du Nord, les autorités de plusieurs États européens renvoient ou extradent vers la Russie des ressortissant-es tchétchènes et autres. Les organes d'application des lois russes, et notamment les autorités des républiques du Caucase du Nord, soumettent systématiquement les personnes demandeuses d'asile et réfugiées renvoyées depuis l'Europe à des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

La dégradation des normes en matière de droits humains en Russie depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine en 2022, et notamment la nouvelle menace de mobilisation dans les forces armées, a aggravé le risque pour les personnes renvoyées d'être soumises à des violations des droits humains d'une telle gravité que le principe de non-refoulement doit s'appliquer. Malgré cette situation, les gouvernements européens continuent de menacer d'expulsion ou d'extradition les personnes originaires du Caucase du Nord.

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive de grande envergure visant à envahir l'Ukraine. Cette invasion constitue un acte d'agression, une violation flagrante de la charte des Nations unies et un crime au regard du droit international. Depuis lors, les forces russes ont commis des crimes de guerre et d'autres violations du droit international humanitaire. Elles se sont notamment livrées à des exécutions extrajudiciaires et ont mené des frappes meurtrières sur des infrastructures civiles et des lieux servant d'abri. Elles ont procédé à des expulsions et des transferts forcés de civil-es et elles ont commis des homicides illégaux à grande échelle en bombardant des villes. Amnesty International a condamné l'invasion avec la plus grande fermeté et l'organisation poursuit ses efforts en vue d'obtenir que la justice soit rendue et les responsabilités établies pour les souffrances et les destructions causées par les forces russes.

L'agression de l'Ukraine par la Russie a également eu des conséquences au sein du pays, où la situation des droits humains s'est considérablement détériorée. Le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements était monnaie courante dans les lieux de détention en Russie, même avant l'invasion. Pourtant, le retrait de la Russie de traités internationaux relatifs aux droits humains tels que la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) accroît le risque que de tels traitements soient infligés et il prive les victimes de ce qui constitue quasiment l'unique moyen d'obtenir la justice.

Les violations des droits humains, dont une part importante constituent une forme de persécution en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, sont particulièrement répandues et systématiques dans le Caucase du Nord, où Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains russes et internationales ont documenté des cas d'homicides illégaux, de

**EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

torture, de disparition forcée et de détention arbitraire. Parmi les victimes de ces violations des droits humains figurent des personnes réfugiées et demandeuses d'asile qui avaient été extradées ou expulsées vers la Russie depuis des États européens avant l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022.

Par exemple, la France a expulsé Daoud Mouradov, un jeune homme tchéchène, vers la Russie en 2020, alors qu'il était clairement établi qu'il serait exposé à un risque réel de subir des tortures ou d'autres mauvais traitements en cas de renvoi. Des agents des forces de l'ordre russes attendaient Daoud Mouradov à l'aéroport. Ils l'ont conduit dans une forêt isolée et l'ont torturé jusqu'à ce qu'il accepte de signer des aveux. Il est mort en détention dans des circonstances suspectes en février 2022. De nouveaux éléments de preuve indiquent que les personnes qui s'opposent à la mobilisation dans les forces armées russes ou tentent d'y échapper s'exposent à un risque réel de subir de graves violations des droits humains.

D'autres évolutions géopolitiques plus larges ont également renforcé les risques de renvoi en Russie pour les personnes originaires du Caucase du Nord. Le 13 octobre 2023, en écho au meurtre du professeur Samuel Paty par un réfugié tchéchène en 2020, un individu originaire du Caucase du Nord a poignardé mortellement un enseignant à Arras, en France. Ce meurtre a été commis une semaine après l'attaque menée en Israël par le Hamas et d'autres groupes armés, qui ont procédé à des tirs de roquette aveugles et ont commis des crimes de guerre, tels que des massacres délibérés de civil-es et des prises d'otages. Amnesty International a recueilli de nombreuses preuves de crimes de guerre commis par les forces israéliennes dans le cadre de leur campagne massive de bombardement de la bande de Gaza, notamment des attaques menées directement ou sans discernement contre des civil-es et des sanctions collectives contre la population civile.

En réaction à l'attaque meurtrière commise à Arras, le gouvernement français a planifié l'expulsion d'un groupe allant jusqu'à 11 personnes originaires du Caucase du Nord vers la Russie, alors même que l'exécution d'une telle mesure constituerait une violation de ses obligations en vertu du droit international. La France n'est pas le seul État européen à mener une telle politique. Les discriminations et la stigmatisation envers les personnes originaires du Caucase du Nord prévalent dans toute l'Europe.

En raison de leur identité religieuse et ethnique, des communautés entières sont qualifiées de « dangereux extrémistes » représentant une menace existentielle pour la sécurité nationale, ce qui justifierait leur retour dans une région où leurs droits sont fortement menacés.

Plusieurs États, dont l'Allemagne, la Pologne, la Suède et la France, continuent de priver de protection internationale des personnes exposées à un risque réel de subir des persécutions et d'autres violations graves des droits humains dans le Caucase du Nord. Bien que les États européens affirment avoir gelé toute coopération judiciaire avec la Russie à la suite de l'invasion de l'Ukraine en février 2022, les autorités de ces États continuent de menacer des personnes de les renvoyer en Russie ou procèdent même à ces transferts, en violation de l'interdiction absolue de soumettre des personnes à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements et de renvoyer des personnes vers des pays où elles risquent de subir de graves violations des droits humains (principe de non-refoulement).

En Roumanie, par exemple, en mars 2022, les autorités du pays ont arrêté Amina Gerikhanova, une demandeuse d'asile, au motif qu'elles estimaient qu'elle représentait une menace pour la sécurité nationale. Elle avait fui les persécutions en Tchétchénie et était arrivée en Ukraine en 2017. Lorsque la Russie a envahi le pays en février 2022, Amina Gerikhanova a fui à nouveau, cette fois en Roumanie, où elle a été accueillie rudement. Les autorités l'ont séparée de son jeune fils, l'ont placée en détention dans des conditions constituant un mauvais traitement, puis elles ont ordonné son extradition vers la Russie. Il a fallu un tollé général et l'imposition de mesures provisoires par la Cour

#### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

européenne des droits de l'homme pour empêcher son extradition<sup>1</sup>. Après l'avoir maintenue huit mois en détention, les autorités roumaines ont finalement accordé l'asile à Amina Gerikhanova en octobre 2022.

Les arguments invoqués pour justifier les renvois forcés vers la Russie sont souvent opaques ou fallacieux, s'appuyant notamment sur des preuves secrètes fournies par les services de sécurité et des allégations émanant de la Russie elle-même, notamment sous forme de « notices rouges » d'Interpol. Par exemple, en se fondant sur une de ces notices rouges, les autorités polonaises ont refusé l'entrée sur le territoire du pays à Magomed Zoubagirov, un homme originaire du Daghestan qui résidait en Ukraine avec sa famille et avait décidé de fuir à la suite de l'invasion en 2022. Amnesty International et d'autres organisations, telles que Fair Trials, ont dénoncé l'instrumentalisation faite par la Russie des notices rouges en vue de prendre pour cible des dissident-es, des opposant-es politiques et des défenseur-es des droits humains.

De nombreux États acceptent toujours les dites « assurances diplomatiques » de la Russie contre l'usage de la torture pour justifier de tels renvois. Le recours à ces assurances doit alerter quant au fait que la personne concernée est en réalité exposée au risque de subir des tortures, et qu'il s'agit d'une tentative visant en fait à contourner l'obligation absolue qui incombe à un État de ne pas renvoyer une personne vers un lieu où elle risquerait de subir des violations graves des droits humains.

Les gouvernements européens doivent mettre fin à toutes les extraditions, renvois et autres transferts vers la Russie de personnes, notamment originaires du Caucase du Nord, exposées à un risque réel d'être soumises à des actes de torture et autres mauvais traitements, à une détention arbitraire ou à d'autres violations graves des droits humains. Ils doivent permettre aux ressortissant-es russes qui cherchent une protection internationale d'entrer sur leur territoire et d'accéder au système de demande d'asile afin qu'il puisse être établi, dans le cadre de procédures efficaces, si ces personnes seraient exposées à un risque réel de subir des violations graves des droits humains, dont un grand nombre constituent une forme de persécution, et notamment des violations de leur droit à l'objection de conscience, si elles étaient renvoyées en Russie.

## 2. MÉTHODOLOGIE

Ce document reprend sous forme de synthèse des éléments de preuve existants de violations graves des droits humains dans le Caucase du Nord et en Russie plus généralement afin de démontrer que les personnes qui ont fui les persécutions et d'autres violations des droits humains dans le Caucase du Nord et ont cherché à obtenir une protection en Europe sont exposées à un risque réel de mauvais traitements en cas de renvoi. En raison des tensions accrues en Russie à la suite de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine lancée en 2022 par le pays et des difficultés d'accès à certaines zones du Caucase du Nord sur lesquelles porte ce rapport, il n'a pas été possible de mener de nouvelles recherches sur le terrain. Les conclusions de nouvelles recherches menées dans d'autres pays européens, tels que par exemple la France, la Roumanie et la Croatie, figurent dans ce rapport.

La recherche s'appuie sur des travaux antérieurs menés par Amnesty International en vue de documenter en particulier le recours à la torture et à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (« mauvais traitements ») et la répression en Russie avant l'invasion de l'Ukraine en 2022, ainsi que sur des publications d'autres organisations de défense des droits humains russes et internationales. Ce document détaille 19 études de cas concernant des résident-es du Caucase du

---

<sup>1</sup> Amnesty International, "Romania : Ukrainian refugee faces extradition to Russia: Amina Gerikhanova", EUR 39/5553/2022, 29 April 2022  
<https://www.amnesty.org/en/documents/eur39/5553/2022/en/>

Nord ayant été renvoyé·es dans cette région ou étant actuellement visé·es par des procédures de renvoi ou d'extradition dans des États membres de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe. Onze de ces cas sont antérieurs à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ces exemples sont représentatifs du risque réel d'être victime de torture, de disparition forcée, de détention arbitraire ou d'homicide aux mains des autorités auquel sont exposées les personnes qui ont fui des violations graves des droits humains.

Dans le cadre de la production de ce document, des entretiens ont été menés avec des demandeurs et des demandeuses d'asile et leurs avocat·es dans plusieurs pays européens, dont la Roumanie et la Croatie. Amnesty International a également été impliquée directement dans plusieurs autres cas présentés dans ce rapport, notamment en soumettant des tierces interventions auprès des organes judiciaires compétents, ainsi que des analyses de cas et de contexte auprès d'avocat·es et de familles ou en appelant ses membres à adresser des courriers aux autorités au nom de personnes visées par une procédure d'extradition ou d'expulsion.

Des recherches documentaires ont également été menées, et notamment une étude des rapports existants publiés par d'autres organisations dont le Centre Memorial de défense des droits humains (dissous en 2022 par le gouvernement russe en vertu de sa loi relative aux « agents de l'étranger »), Vayfond, une organisation de défense des droits humains des personnes tchéchènes basée en Suède, et le Comité Helsinki de Norvège.

Dans le dernier chapitre de ce document, nous développons une analyse juridique et politique des pratiques actuelles en ce qui concerne le principe de « non-refoulement », les assurances diplomatiques et l'instrumentalisation des « notices rouges » d'Interpol.

Amnesty International a contacté les gouvernements de Pologne, d'Allemagne et d'Arménie le 7 décembre 2023 et le gouvernement français le 8 décembre 2023 afin de leur offrir un « droit de réponse » à propos des conclusions de ce document. Aucun des gouvernements contactés ne nous a répondu.

Amnesty International remercie toutes les personnes qui ont accepté d'être interrogées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport et toutes les organisations qui œuvrent pour empêcher les transferts vers la Russie de personnes originaires du Caucase du Nord et d'autres personnes exposées à un risque réel de subir des tortures et d'autres mauvais traitements en cas de renvoi.

## 3. CONTEXTE

**« Les journalistes, les défenseur-es des droits humains, les personnes LGBTI+, les femmes qui refusent de se plier aux exigences découlant des valeurs “traditionnelles” et toute personne qui s’oppose à un régime autoritaire, risquent la persécution, la torture, voire la mort pour avoir exprimé des idées ou simplement vécu à leur guise. Ni elles, ni eux, ni leurs proches ne sont en sécurité dans le Caucase du Nord, en Russie, voire à l’étranger. »**

M. Frank Schwabe, rapporteur sur les violations des droits humains dans le Caucase du Nord pour la commission des questions juridiques et des droits de l’homme de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, mai 2022<sup>2</sup>

### 3.1 TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS EN RUSSIE

Les lieux de détention situés en Russie ont une longue histoire de torture et d’autres formes de mauvais traitements<sup>3</sup> et les autorités russes ont souvent recours à ces pratiques pour soutirer des « aveux<sup>4</sup> ». Les méthodes de torture et d’autres formes de mauvais traitements incluent les passages à tabac, les coups à l’aide de bouteilles en plastique remplies d’eau, de crosses de fusil, de matraques et de bâtons, les violences sexuelles et les menaces de telles violences, l’asphyxie et les décharges électriques<sup>5</sup>.

Les autorités appliquent de tels traitements dans une impunité quasi totale et les recours que peuvent exercer les victimes sont rares. Amnesty International documente depuis longtemps les affaires de torture et d’autres formes de mauvais traitements qui ont lieu en Russie ainsi que les efforts déployés par les autorités russes pour entraver et freiner l’accès des victimes à la justice<sup>6</sup>. Depuis l’invasion à grande échelle de l’Ukraine en 2022, Amnesty International a documenté plusieurs affaires de torture, par exemple le cas d’Artyom Kamardin, qui a été arrêté et soumis à la torture, y compris à d’effroyables violences sexuelles, par des membres des forces de l’ordre russes après avoir récité sur Internet un poème anti-guerre<sup>7</sup>. En mars 2023, Irina Danilovich a été emprisonnée arbitrairement par les autorités russes en Crimée occupée pour avoir critiqué le système de santé et dénoncé des faits de corruption. Elle a été soumise à la torture et à d’autres formes de mauvais traitements en

<sup>2</sup> Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (PACE), commission des questions juridiques et des droits de l’homme, « Le rétablissement des droits de l’homme et de l’État de droit reste indispensable dans la région du Caucase du Nord », 23 mai 2022, <https://assembly.coe.int/LifeRay/JUR/Pdf/TextesProvisoires/2022/20220524-NorthCaucasusHR-FR.pdf>, p. 1

<sup>3</sup> Amnesty International, « Les droits humains en Europe de l’Est et en Asie centrale. Rétrospective 2019 », 16 avril 2020, <https://www.amnesty.org/en/documents/eur01/1355/2020/en/>, p. 27

<sup>4</sup> Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, « Observations finales concernant le sixième rapport périodique de la Fédération de Russie », CAT/C/RUS/CO/6, 28 août 2018, <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsi9Z0yFv%2FrhNOe5l%2FcmYER8W4tYSZlp1etdmZ2LSrks3p4PLkHsTH6xkGPibXpMj1y%2BBf4uOerxw8DMGzNU9cvKGvsfYIQ95W6CbGRWqYI>

<sup>5</sup> Amnesty International, « Torture en Russie : “La torture est une composante traditionnelle de la ‘preuve’” », 27 juin 2013, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2013/06/torture-russia-torture-traditional-component-proof/>

<sup>6</sup> Voir par exemple : Amnesty International, « Amnesty International Rapport 2021/22 : La situation des droits humains dans le monde », 29 mars 2022, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/2022/03/WEBPOL1048702022FRENCH.pdf>, p. 412

<sup>7</sup> Amnesty International, « Russie. Un militant aurait été frappé et violé pour avoir récité sur Internet un poème anti-guerre », 27 septembre 2022, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/09/russia-activist-allegedly-beaten-and-raped-for-reciting-anti-war-poem-online/>.

#### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L’EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D’Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS



détention<sup>8</sup>. En outre, à de nombreuses reprises, le système judiciaire a négligé de respecter la législation et les normes internationales relatives aux droits humains en ce qui concerne le droit à un procès équitable, et les tribunaux acceptent régulièrement des preuves obtenues illégalement, notamment des « aveux » extorqués sous la torture et d'autres formes de mauvais traitements<sup>9</sup>.

L'organisation russe de défense des droits humains Crew Against Torture affirme que l'absence de statistiques globales sur les actes de torture en Russie rend impossible l'évaluation de l'ampleur du problème. Cependant, en s'appuyant sur une enquête qui a examiné 200 affaires, les membres de cette organisation affirment que seuls 23 % des allégations de torture débouchent sur des procédures judiciaires, que plus de la moitié de ces procédures sont classées sans suite et qu'il est mis illégalement un terme à 9 % d'entre elles. Les procédures qui débouchent sur une condamnation s'étendent sur une durée de plus de trois ans et un nombre élevé des condamnés ne reçoivent que des peines avec sursis<sup>10</sup>. Si ces statistiques ne sont qu'une représentation partielle de la réalité, les preuves pointent vers une culture de l'impunité qui viole la législation internationale relative aux droits humains<sup>11</sup>.

L'invasion de l'Ukraine de février 2022 menée par la Russie a eu d'importantes conséquences pour le cadre juridique des droits humains qui s'applique à présent dans le pays.

La Fédération de Russie n'est plus membre du Conseil de l'Europe, et la Russie n'est plus tenue de respecter la Convention européenne des droits de l'homme et les autres instruments législatifs du Conseil de l'Europe tels que les Règles pénitentiaires européennes<sup>12</sup>. Même si le pays continue d'être tenu de respecter d'autres instruments du droit international relatif aux droits humains et des dispositions du droit coutumier, les différents commissions et organismes du Conseil de l'Europe chargés d'effectuer un suivi et de surveiller les obligations de la Russie en matière de droits humains n'ont plus la capacité de dialoguer avec la Russie<sup>13</sup>.

Le président du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a affirmé que la Russie reste une partie contractante à la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants<sup>14</sup>. La Russie ne figure cependant pas au programme des visites périodiques aux pays prévues par le CPT pour 2023 ou 2024. La coopération avec les autorités nationales est au cœur du travail du CPT<sup>15</sup> et la probabilité que les lieux de détention russes soient soumis à l'examen de la CPT est donc particulièrement restreinte. Même si la Russie demeure partie à plusieurs conventions internationales, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, et que le pays est tenu par les règles coutumières d'interdiction de la torture et des mauvais traitements, la diminution de la surveillance indépendante aura pour conséquence inévitable un risque plus élevé de mauvais traitements des personnes extradées ou expulsées depuis l'Europe vers la Russie.

---

<sup>8</sup> Amnesty International, « Russie/ Ukraine. Une infirmière emprisonnée se voit refuser des soins médicaux : Irina Danilovich », 28 mars 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/6611/2023/fr/>

<sup>9</sup> Par exemple des preuves obtenues par des fouilles ou des mandats illégaux. Voir : Amnesty International, « Russia: No place for protest » EUR 46/4328/2021, 12 août 2021, <https://www.amnesty.org/en/documents/eur46/4328/2021/en/>, p. 16.

<sup>10</sup> Crew Against Torture, « Статистика МРОО "Комитет против пыток" о практике расследования жалоб на пытки », 31 août 2021, <https://pytkam.net/wp-content/uploads/2021/08/arifmetika-pytok.pdf>

<sup>11</sup> Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 10 décembre 1984, article 2, <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-against-torture-and-other-cruel-inhuman-or-degrading>

<sup>12</sup> Conseil de l'Europe, Recommandation Rec(2006)2-rev du Comité des ministres aux États membres sur les Règles pénitentiaires européennes, 1<sup>er</sup> juillet 2020, <https://rm.coe.int/09000016809ee5b0>

<sup>13</sup> Conseil de l'Europe, Résolution CM/Res(2022)1 sur des conséquences juridiques et financières de la suspension de la Fédération de Russie de ses droits de représentation au Conseil de l'Europe, 2 mars 2022, <https://rm.coe.int/cmres-2022-1-fr/1680a5b464>

<sup>14</sup> Conseil de l'Europe, « Déclaration du Président du CPT », 31 mars 2022, [https://www.coe.int/fr/web/cpt/news-2022/-/asse\\_publisher/F4MCR6Bvx1tS/content/-1?\\_101\\_INSTANCE\\_F4MCR6Bvx1tS\\_viewMode=view/](https://www.coe.int/fr/web/cpt/news-2022/-/asse_publisher/F4MCR6Bvx1tS/content/-1?_101_INSTANCE_F4MCR6Bvx1tS_viewMode=view/)

<sup>15</sup> Conseil de l'Europe, « Le CPT en bref », <https://rm.coe.int/16806dbbf5>

#### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

Jusqu'en septembre 2022, la Cour européenne des droits de l'homme était le principal recours en justice accessible pour celles et ceux auquel·les le système de justice pénale russe faisait défaut. Le retrait de la Russie du Conseil de l'Europe a privé les victimes des possibilités de recours en justice par le biais de ce mécanisme<sup>16</sup>.

## 3.2 PERSÉCUTION DES DISSIDENT·ES DANS LE CAUCASE DU NORD

La situation des droits humains dans le Caucase du Nord est désastreuse, en particulier en Tchétchénie. Amnesty International travaille dans la région depuis près de 30 ans, documentant régulièrement des disparitions forcées, des cas de détention arbitraire, de torture et d'autres formes de mauvais traitements ainsi que l'échec récurrent et effroyable des autorités russes à assumer la moindre responsabilité<sup>17</sup>. Les violations des droits humains en Tchétchénie sont sans doute les plus largement documentées, mais Amnesty International a également fait état de violations des droits humains commises de manière courante par les forces de sécurité dans de nombreuses autres républiques du Caucase du Nord. L'organisation a notamment documenté des cas d'exécutions extrajudiciaires en Ingouchie<sup>18</sup>, d'usage excessif de la force, de recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements au Daghestan et en Kabardino-Balkaria<sup>19</sup>, et de menaces, d'intimidations et d'assassinats d'avocat·es dans toute la région<sup>20</sup>.

Les institutions internationales et régionales telles que les procédures spéciales des Nations Unies, y compris les rapporteur·es spéciaux·les et le Conseil de l'Europe, ont accordé une attention particulière à la région et le CPT a visité la zone plus d'une douzaine de fois avant l'invasion de l'Ukraine en 2022<sup>21</sup>. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a publié un rapport en 2018 détaillant, entre autres violations, des cas de torture, des arrestations arbitraires, des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires en Tchétchénie<sup>22</sup>. Des défenseur·es des droits humains russes, et notamment des organisations telles que Memorial et Crew Against Torture, et des journalistes d'investigation comme Elena Milashina, ont effectué un travail considérable dans la région et ont mis en lumière des violations manifestes des droits humains, souvent en prenant de grands risques personnels, comme l'a montré l'attaque de juillet 2023 perpétrée contre Elena Milashina et contre l'avocat spécialisé dans les droits humains Aleksandr Nemov à Grozny<sup>23</sup>. Cette attaque n'est que la dernière d'une longue liste d'attentats perpétrés contre les défenseur·es des droits humains dans la région<sup>24</sup>.

La situation des droits humains dans le Caucase du Nord ne s'est pas améliorée avec le temps. Dans une déclaration publique au sujet de la région effectuée en 2019, le CPT a fait état d'« un nombre

---

<sup>16</sup> Amnesty International, « Le retrait de la Russie du Conseil de l'Europe est une tragédie pour les victimes des violations du Kremlin », 15 mars 2022, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/03/russias-withdrawal-from-council-of-europe-a-tragedy-for-victims-of-kremlins-abuses/>

<sup>17</sup> Amnesty International, « Russian Federation: Rule without law: Human rights violations in the North Caucasus », EUR/46/012/2009, 30 juin 2009, <https://www.amnesty.org/en/documents/EUR46/012/2009/en/>

<sup>18</sup> Amnesty International, « Russie. Le cercle de l'injustice. Résumé. Opérations de sécurité et violations des droits humains en Ingouchie, Fédération de Russie », EUR 46/005/2012, 21 juin 2012, <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR46/005/2012/fr/>

<sup>19</sup> Amnesty International, « Russian Federation: Rule without law: Human rights violations in the North Caucasus », EUR/46/012/2009, 30 juin 2009, <https://www.amnesty.org/en/documents/EUR46/012/2009/en/>

<sup>20</sup> Amnesty International, « Russie. Affronter le cercle de l'injustice. Menaces et pressions à l'encontre des avocats dans le Caucase du Nord. Extraits », EUR 46/003/2013, 21 mars 2013, <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR46/003/2013/fr/>

<sup>21</sup> Conseil de l'Europe, « Visite du Comité anti-torture du Conseil de l'Europe en République tchétchène de la Fédération de Russie », 7 décembre 2017, <https://www.coe.int/web/cpt/-/council-of-europe-anti-torture-committee-visits-the-chechen-republic-of-the-russian-federation>.

<sup>22</sup> OSCE, « OSCE Rapporteur's Report under the Moscow Mechanism on alleged Human Rights Violations and Impunity in the Chechen Republic of the Russian Federation », 13 décembre 2018, [https://www.osce.org/files/Moscow%20Mechanism%20Document\\_ENG.pdf](https://www.osce.org/files/Moscow%20Mechanism%20Document_ENG.pdf)

<sup>23</sup> Amnesty International, « Russie. Il faut enquêter sur l'agression dont ont été victimes Elena Milachina et Alexandre Nemov en Tchétchénie », 4 juillet 2023, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/07/russia-investigate-vicious-attack-on-elena-milashina-and-aleksandr-nemov-in-chechnya/>.

<sup>24</sup> Voir par exemple : Amnesty International, « L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme concernant l'enlèvement et l'assassinat de Natalia Estemirova souligne la persistance de l'impunité en Russie », 31 août 2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/08/russian-authorities-have-failed-to-properly-investigate-the-murder-of-natalia-estemirova/>

### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

considérable d'allégations crédibles de mauvais traitements physiques qui auraient été infligés à des personnes se trouvant aux mains des forces de l'ordre.<sup>25</sup> ». Cette même année, le régime du dirigeant de la République tchétchène, Ramzan Kadyrov, a intensifié ses persécutions contre les personnes LGBTI, avec à la clef des enlèvements, des cas de torture et l'assassinat de dizaines d'hommes<sup>26</sup>. Des avocat-es, des journalistes et des défenseur-es des droits humains sont régulièrement visé-es<sup>27</sup> et les forces de sécurité dans la région justifient souvent les atrocités commises en invoquant une rhétorique de lutte contre le terrorisme<sup>28</sup>. Dans une déclaration conjointe datée de mars 2022, Amnesty International et ses cosignataires ont mis en évidence « une dramatique escalade de la répression en Tchétchénie, où la législation russe et les obligations internationales en matière de droits humains ont perdu tout leur sens<sup>29</sup> ».

La détermination des autorités à éradiquer leurs opposant-es a entraîné une persécution obstinée et systématique des personnes, souvent jusqu'à leur mort<sup>30</sup>. En outre, les autorités visent large et ciblent les personnes exprimant leur désaccord ou des positions critiques, celles suspectées de militantisme en faveur des droits humains ou qui sont supposées être compromises auprès de groupes armés illégaux, ou celles qui sont des membres de la communauté LGBTI ou qui sont perçues comme telles. Cette persécution s'étend également à leurs proches, de tous âges, et à toute personne soupçonnée d'entretenir même la plus ténue relation avec la personne soupçonnée. Toutes ces personnes se trouvent alors réellement menacées d'enlèvement, de détention arbitraire et de torture ou d'autres formes de mauvais traitements<sup>31</sup>. Une fois qu'elle a attiré l'attention du régime de Kadyrov, toute personne court un risque, même si elle fuit la région<sup>32</sup>. C'est dans un tel contexte que les États européens ont à plusieurs reprises renvoyé ou menacé de renvoyer des personnes fuyant de graves violations des droits humains, y compris la persécution ou la torture et d'autres formes de mauvais traitements.

### 3.3 LA MENACE DE LA MOBILISATION

Le 21 septembre 2022, le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a signé le décret présidentiel de « mobilisation partielle dans la Fédération de Russie », appelant les réservistes à aller combattre en Ukraine. La Russie affirme disposer d'une réserve militaire de 25 millions de personnes<sup>33</sup>, mais la mobilisation était « partielle », car supposée ne s'appliquer qu'à ceux ayant acquis une expérience militaire particulière<sup>34</sup>. Il est néanmoins rapidement devenu évident que le

---

<sup>25</sup> CPT, « Публичное заявление по Российской Федерации относительно Чеченской Республики и других республик Северо-Кавказского региона », 11 mars 2019, <https://rm.coe.int/16809371f0>

<sup>26</sup> Amnesty International, « Russie. Deux ans après la "purge homosexuelle" en Tchétchénie, les victimes attendent toujours justice et un défenseur LGBTI est menacé de mort », 1<sup>er</sup> avril 2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2019/04/russia-two-years-after-chechnyas-gay-purge-victims-still-look-for-justice-as-lgbti-defender-receives-death-threats/>

<sup>27</sup> Amnesty International, « Unfair game: Persecution of human rights defenders in Russia intensifies », EUR/46/0950/2019, 17 septembre 2019, <https://www.amnesty.org/en/documents/eur46/0950/2019/en/>

<sup>28</sup> The New York Times, « Russia shows what happens when terrorists' families are targeted », 29 mars 2016, <https://www.nytimes.com/2016/03/30/world/europe/russia-chechnya-caucasus-terrorists-families.html>

<sup>29</sup> Amnesty International, « Russian Federation: The Human Rights Council should take urgent action to address the dire human rights situation in Russia. Joint letter to Permanent Representatives of Member and Observer States of the UN Human Rights Council », 2 mars 2022, <https://www.amnesty.org/en/documents/eur46/5335/2022/en/>

<sup>30</sup> Le Comité Helsinki de Norvège et le Centre de documentation Natalia Estemirova ont documenté 260 affaires d'assassinats extrajudiciaires dans le Caucase du Nord entre 2010 et 2018 : Comité Helsinki de Norvège /Comité Helsinki de Norvège, « Justice Denied in the North Caucasus: Status of investigation and prosecution of emblematic cases of killings, abductions, disappearances and torture », 2020, <https://www.nedc-nhc.org/wp-content/uploads/2021/02/Justice-denied-in-the-North-Caucasus-1.pdf>, p. 115

<sup>31</sup> Amnesty International, « Russian Federation: The Human Rights Council should take urgent action to address the dire human rights situation in Russia. Joint letter to Permanent Representatives of Member and Observer States of the UN Human Rights Council », 2 mars 2022, <https://www.amnesty.org/en/documents/eur46/5335/2022/en/>

<sup>32</sup> The Guardian, « 'We can find you anywhere': the Chechen death squads stalking Europe », 21 septembre 2019, <https://www.theguardian.com/world/2019/sep/21/chechnya-death-squads-europe-ramzan-kadyrov>

<sup>33</sup> BBC News, « Ukraine war: Putin orders partial mobilisation after facing setbacks », 21 septembre 2022, <https://www.bbc.co.uk/news/world-europe-62984985>

<sup>34</sup> Agence de l'Union européenne pour l'asile, « The Russian Federation – Military Service », 16 décembre 2022, <https://euaa.europa.eu/publications/russian-federation-military-service>, p. 26

#### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

processus de mobilisation était émaillé d'irrégularités. De nombreuses personnes supposées être exemptées de service, telles que des personnes âgées ou handicapées, voire sans expérience militaire, ont reçu des ordres de mobilisation<sup>35</sup>.

Outre ces irrégularités administratives, des rapports ont fait état d'un enrôlement disproportionné des minorités ethniques en Russie<sup>36</sup>. Les personnes issues des régions russes les plus pauvres auraient été appelées sous les drapeaux en plus grand nombre que celles des régions plus riches, comme autour de Moscou ou de Saint-Pétersbourg<sup>37</sup>. Il est possible qu'à de rares exceptions près, cela s'explique par le fait que les régions comptant les taux les plus élevés de minorités ethniques en Russie ont également tendance à être les plus pauvres. Les salaires comparativement élevés offerts par l'armée peuvent encourager une participation plus importante et par conséquent, expliquer les taux de mobilisation plus élevés. Cependant, des rapports font aussi état de mobilisations forcées dans certaines zones, comme la Bouriatie en Sibérie ainsi que le Daghestan dans le Caucase du Nord<sup>38</sup>.

Ramzan Kadyrov a affirmé que l'ordre de mobilisation de Vladimir Poutine ne s'appliquerait pas sur le territoire de la république de Tchétchénie, qui a déjà contribué plus qu'à son tour à fournir des contingents de combattant-es<sup>39</sup>. Avant la mobilisation, en juin 2022, Ramzan Kadyrov a annoncé la création de quatre bataillons de volontaires exclusivement tchétchènes, destinés à s'engager dans la guerre<sup>40</sup>. La participation volontaire à ces bataillons est cependant sujette à caution, car des preuves d'envoi forcé au front ont peu à peu émergé<sup>41</sup>. Les organisations de défense des droits humains ont accusé Ramzan Kadyrov de placer les hommes tchétchènes face au choix suivant : être envoyés au front ou maintenus en détention, au secret<sup>42</sup>. Kavkaz.Realii a indiqué que des dizaines de Tchétchènes étaient détenus dans des prisons<sup>43</sup>. Une organisation de défense des droits humains a également affirmé que les Tchétchènes étaient kidnappés en masse et menacés de faire l'objet de poursuites montées de toute pièce en cas de refus de combattre, tandis que les personnes envoyées au front servaient de « chair à canon<sup>44</sup>. »

L'annonce par la Russie d'une « mobilisation partielle » a entraîné la fuite hors du pays de nombreux hommes en âge de servir et de leurs familles<sup>45</sup>. Les demandes d'asile déposées par les personnes fuyant la mobilisation sont pourtant souvent rejetées ou retardées<sup>46</sup>, ce qui empêche ces personnes de demeurer légalement en Europe et leur fait courir le risque d'une expulsion vers la Russie. Il existe un précédent dans le Caucase du Nord, où des personnes ayant refusé de combattre ont été soumises à des mauvais traitements par les autorités. À titre d'exemple, en 2018, Amnesty

---

<sup>35</sup> Agence de l'Union européenne pour l'asile, « The Russian Federation – Military Service », 16 décembre 2022, <https://euaa.europa.eu/publications/russian-federation-military-service>, p.33

<sup>36</sup> The Guardian, « 'It's a 100% mobilisation': day one of Russia's drive to build its army », 22 septembre 2022, <https://www.theguardian.com/world/2022/sep/22/russia-mobilisation-ukraine-war-army-drive>

<sup>37</sup> The Economist, « Where are Russia's newest soldiers coming from? », 21 octobre 2022, <https://www.economist.com/graphic-detail/2022/10/21/where-are-russias-newest-soldiers-coming-from>

<sup>38</sup> The Guardian, « 'It's a 100% mobilisation': day one of Russia's drive to build its army », 22 septembre 2022, <https://www.theguardian.com/world/2022/sep/22/russia-mobilisation-ukraine-war-army-drive>

<sup>39</sup> The Moscow Times, « Chechnya exempts itself from Russia's draft », 23 septembre 2022, <https://www.themoscowtimes.com/2022/09/23/chechnya-exempts-itself-from-russias-draft-a78874>

<sup>40</sup> Business Insider, « Putin's Chechen warlord ally plans to bolster Russia's forces in Ukraine with 4 new battalions », 28 juin 2022, <https://www.businessinsider.com/ramzan-kadyrov-is-sending-battalions-to-ukraine-to-aid-putin-2022-6?r=US&IR=T>

<sup>41</sup> Caucasian Knot, « Rights defenders receive signals about forced sending of residents of Chechnya to the front », 14 mai 2022, <https://www.eng.kavkaz-uzel.eu/articles/59116/>

<sup>42</sup> International Business Times, « How Kadyrov Hires Fighters For Russia: 'Sign The Contract Or Go To Secret Prison' », 25 mai 2022, <https://www.ibtimes.com/how-kadyrov-hires-fighters-russia-sign-contract-or-go-secret-prison-3523524>

<sup>43</sup> Kavkaz Reali, « Жителей Чечни массово задерживают для отправки "добровольцами" в Украину – правозащитники », 17 mai 2022, <https://www.kavkazr.com/a/zhiteley-chechni-massovo-zaderzhivayut-dlya-otpravki-dobrovolytsami-v-ukrainu-pravozaschitniki/31854345.html>

<sup>44</sup> IADAT, 16 mai 2022, <https://t.me/IADAT/12913>

<sup>45</sup> Radio Sloboda Evropa, « Why is Bosnia and Herzegovina a stop for Chechens fleeing mobilization? », 30 décembre 2022, <https://www.slobodnaevropa.org/a/ceceniya-rusija-bih-evropska-unija/32201177.html>

<sup>46</sup> Parlement européen, Question parlementaire "European asylum procedure for Russian opposition figures", 15 juin 2023, [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/P-9-2023-001949\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/P-9-2023-001949_EN.html)

#### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

International a fait état de la disparition forcée d'Artur Aydamirov, un ancien policier de Tchétchénie ayant tenté de fuir le service militaire qu'il devait accomplir en Syrie<sup>47</sup>.

En juillet 2023, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a reconnu que le fait de fuir la mobilisation constitue un motif de protection internationale au titre de la directive 2011/95/UE<sup>48</sup>. La Cour s'est appuyée sur l'importante documentation relative aux crimes de guerre commis par les forces russes en Ukraine rassemblées par des organisations, notamment Amnesty International, afin de conclure qu'il était « hautement probable que l'engagement des réservistes mobilisés au sein de l'armée russe suppose pour ces derniers de participer directement ou indirectement à la commission de crimes<sup>49</sup>. » Cette conclusion, associée à la probabilité que les personnes fassent l'objet de poursuites si elles refusent la mobilisation, qualifie ces dernières à l'obtention de la protection internationale au titre de l'article 9, paragraphe 2, point e), de la directive<sup>50</sup>.

Le risque de torture et d'autres formes de mauvais traitements que courent les personnes fuyant la mobilisation et les autres personnes renvoyées vers le Caucase du Nord est extrêmement élevé. En outre, même une fois qu'elles ont fui la région, les victimes de violations de droits humains peuvent continuer à y être soumises : les autorités punissent souvent les proches ou les utilisent pour marchander le retour des personnes hors d'atteinte. Or, les victimes de ces graves violations des droits humains courent sans équivoque le risque, si elles sont renvoyées vers cette région, de subir d'autres mauvais traitements. La section suivante en sera l'illustration, à travers l'examen d'études de cas qui mettent en évidence les véritables conséquences d'une décision allant à l'encontre du principe de non-refoulement.

## 4. UNE LONGUE HISTOIRE DE DISPARITIONS, DE TORTURE ET DE MORT

Amnesty International a identifié 11 cas de personnes qui ont perdu la vie ou ont été victimes d'actes de torture et autres mauvais traitements, de détention arbitraire ou de disparition forcée à la suite d'un renvoi forcé vers la Fédération de Russie. Ce chapitre ne prétend pas reprendre de manière exhaustive tous ces cas mais plutôt illustrer les dangers auxquels sont exposées les personnes renvoyées de force en Russie et la manière dont les États européens se rendent complices de ces situations.

---

<sup>47</sup> Amnesty International, « Fate and whereabouts of policeman unknown », 16 juillet 2018, <https://www.amnestyusa.org/wp-content/uploads/2018/07/uaa13018-2.pdf>

<sup>48</sup> La directive 2011/95/UE est une législation européenne qui, entre autres, fixe les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale.

<sup>49</sup> Cour nationale du droit d'asile, Grande formation, n° 21068674, 20 juillet 2023, <http://www.cnda.fr/content/download/214741/2038717/version/1/file/21068674GF.pdf>, § 11, 20.

<sup>50</sup> Cour nationale du droit d'asile, Grande formation, n° 21068674, 20 juillet 2023, <http://www.cnda.fr/content/download/214741/2038717/version/1/file/21068674GF.pdf>, § 20.

### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

## 4.1 CAS DE PERSONNES DÉCÉDÉES À LA SUITE DE LEUR RENVOI DANS LE CAUCASE DU NORD

### Daoud Mouradov

Selon certaines informations, en 2017, les forces de sécurité tchéchènes ont arrêté un jeune homme de 15 ans, Daoud Mouradov, et l'ont soumis à des actes de torture et autres mauvais traitements<sup>51</sup>. Il a alors fui avec sa famille, se rendant en Pologne puis en France, où ils ont déposé une demande d'asile. La demande d'asile de Daoud Mouradov a été rejetée, mais selon le Centre Memorial de défense des droits humains, son avocat-e a formé un recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile et introduit une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme en vertu de l'article 39, dans le but d'empêcher son expulsion<sup>52</sup>. En 2020, trois ans après son arrivée, Daoud Mouradov a été convoqué pour ce qui semblait être un rendez-vous de routine à la préfecture de Colmar, dans l'est de la France. Il a été arrêté en raison de son affiliation présumée au groupe État islamique en Irak et au Levant<sup>53</sup>. Bien qu'étant informées de l'expérience vécue par Daoud Mouradov avec les autorités tchéchènes, les autorités françaises ont décidé de l'expulser en invoquant son affiliation présumée au groupe État islamique en Irak et au Levant. Le 11 décembre 2020, il a été renvoyé de force à Moscou.

Le centre Memorial a rapporté que selon son propre témoignage, Daoud Mouradov a été accueilli à son arrivée à l'aéroport de Cheremetievo par des agents du Service fédéral russe de sécurité (FSB) qui l'ont conduit de force dans les bois, où ils l'ont déshabillé, lui ont administré des décharges électriques, et ont menacé de le tuer et de l'enterrer dans une tombe qu'ils avaient déjà creusée. Soumis à une pression extrême, il a signé des « aveux » par lesquels il reconnaissait avoir recruté des Tchétchènes dans des groupes armés illégaux<sup>54</sup>.

Les autorités russes ont ouvert une procédure pénale à son encontre et il est revenu sur ses aveux. À l'issue d'une longue procédure, les autorités ont envoyé Daoud Mouradov dans un centre de détention provisoire (SIZO) à Grozny, la capitale tchéchène, en novembre 2021. Trois mois plus tard, il est décédé<sup>55</sup>.

Le corps de Daoud Mouradov n'a pas été restitué à ses proches et les autorités ont avancé plusieurs justifications à sa mort, allant d'un « arrêt cardiaque soudain » à une « insuffisance rénale<sup>56</sup> ». Sa famille et d'autres personnes soupçonnent un empoisonnement mais sans pouvoir examiner le corps, dont le lieu de sépulture n'est même pas connu, et sans pouvoir consulter un quelconque dossier médical, il semble très peu probable que la véritable cause de son décès puisse être un jour connue<sup>57</sup>.

Malgré les éléments de preuve démontrant clairement qu'il existait un risque réel que Daoud Mouradov soit victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, les autorités françaises l'ont

<sup>51</sup> Kholod Magazine, « 18-летнего чеченского беженца насильно депортировали из Франции. Он умер в российской тюрьме », 10 novembre 2022, [https://kholod.media/2022/11/10/daud\\_muradov/?ysclid=lgqcrp7zfe188456095](https://kholod.media/2022/11/10/daud_muradov/?ysclid=lgqcrp7zfe188456095)

<sup>52</sup> Мемориал, « Выдворенный из Франции чеченский беженец скончался в СИЗО Грозного », 4 avril 2022, [https://voronka-vremeni.memohrc.org/ru/news\\_old/vydvorennyy-iz-francii-chechenskiy-bezhenec-skonchalsya-v-sizo-groznogo](https://voronka-vremeni.memohrc.org/ru/news_old/vydvorennyy-iz-francii-chechenskiy-bezhenec-skonchalsya-v-sizo-groznogo)

<sup>53</sup> Мемориал, « Выдворенный из Франции чеченский беженец скончался в СИЗО Грозного », 4 avril 2022, [https://voronka-vremeni.memohrc.org/ru/news\\_old/vydvorennyy-iz-francii-chechenskiy-bezhenec-skonchalsya-v-sizo-groznogo](https://voronka-vremeni.memohrc.org/ru/news_old/vydvorennyy-iz-francii-chechenskiy-bezhenec-skonchalsya-v-sizo-groznogo)

<sup>54</sup> Мемориал, « Выдворенный из Франции чеченский беженец скончался в СИЗО Грозного » 4 avril 2022 [https://voronka-vremeni.memohrc.org/ru/news\\_old/vydvorennyy-iz-francii-chechenskiy-bezhenec-skonchalsya-v-sizo-groznogo](https://voronka-vremeni.memohrc.org/ru/news_old/vydvorennyy-iz-francii-chechenskiy-bezhenec-skonchalsya-v-sizo-groznogo)

<sup>55</sup> Kholod Magazine, « 18-летнего чеченского беженца насильно депортировали из Франции. Он умер в российской тюрьме » (cité précédemment)

<sup>56</sup> Memorial France, « Un demandeur d'asile tchéchène expulsé de France est mort à La maison d'arrêt de Grozny », 23 avril 2022, <https://memorial-france.org/un-refugie-tchetche-expulse-de-france-est-mort-a-la-maison-darret-de-grozny/>

<sup>57</sup> Kholod Magazine, « 18-летнего чеченского беженца насильно депортировали из Франции. Он умер в российской тюрьме » (cité précédemment)

#### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

non seulement expulsé vers la Russie mais en plus, elles ont transmis aux autorités russes les détails figurant dans sa demande d'asile, et notamment les informations personnelles de celles et ceux qui l'avaient aidé à fuir, ainsi que de membres de sa famille<sup>58</sup>.

Oyoub Titiev, un employé de Memorial emprisonné auparavant en raison de son travail en faveur des droits humains, a déclaré, par rapport au cas de Daoud Mouradov :

**« Il est scandaleux de constater que non seulement la France a renvoyé un homme dans un pays où sa santé et même sa vie étaient gravement menacées, en violation des normes du droit international, mais en plus, elle a transmis des données qui ont considérablement aggravé sa situation... Je pense que les autorités françaises ont une part de responsabilité dans la mort de Daoud Mouradov. »**

Oyoub Titiev, employé du Centre Memorial de défense des droits humains<sup>59</sup>

### **Khusen Gadamauri**

En 2017, les autorités allemandes ont extradé vers la Russie Khusen Gadamauri, un demandeur d'asile tchétchène, malgré les avertissements que leur auraient transmis des défenseur-es des droits humains faisant état de risques pour sa vie en cas d'extradition<sup>60</sup>. Une « note rouge » d'Interpol (voir partie 6.3) relative à Khusen Gadamauri avait été publiée sur la base d'informations fournies par les autorités russes<sup>61</sup>. Il a ensuite été arrêté en Allemagne, puis les autorités l'ont extradé vers la Russie, en s'appuyant sur des assurances diplomatiques des autorités russes censées garantir sa sécurité (voir partie 6.2<sup>62</sup>).

À la suite de son extradition, les autorités russes ont arrêté et emprisonné Khusen Gadamauri. Elles l'ont ensuite libéré, affirmant qu'il avait accepté de coopérer avec elles. Le 26 août 2020, il a été rapporté que Khusen Gadamauri et une autre personne avaient été tués au cours d'une « opération de lutte contre le terrorisme » menée par les forces de sécurité dans la république d'Ingouchie, dans le Caucase du Nord<sup>63</sup>. Bien qu'aucune information concluante permettant de confirmer le sort de Khusen Gadamauri n'ait été rendue publique, Amnesty International a déjà souligné par le passé que lorsque la personne décédée a été tuée par les forces de sécurité alors qu'elle avait déjà été officiellement en détention auparavant, il existe une forte probabilité qu'il s'agisse d'une exécution extrajudiciaire<sup>64</sup>. Le journal Novaïa Gazeta a également indiqué que derrière ces opérations dites de « lutte contre le terrorisme » dans le Caucase du Nord se cachent souvent des exécutions extrajudiciaires<sup>65</sup>.

---

<sup>58</sup> Мемориал, « Выдворенный из Франции чеченский беженец скончался в СИЗО Грозного » [https://vorka-vremeni.memohrc.org/ru/news\\_old/vydvorenny-iz-francii-chechenskiy-bezhenec-skonchalsya-v-sizo-groznogo](https://vorka-vremeni.memohrc.org/ru/news_old/vydvorenny-iz-francii-chechenskiy-bezhenec-skonchalsya-v-sizo-groznogo)

<sup>59</sup> Memorial France, « Un demandeur d'asile tchétchène expulsé de France est mort à La maison d'arrêt de Grozny », 23 avril 2022, <https://memorial-france.org/un-refugie-tchetche-expulse-de-france-est-mort-a-la-maison-darret-de-grozny/>

<sup>60</sup> OC Media, « Chechen asylum-seeker extradited from Germany reported killed », 26 août 2020, <https://oc-media.org/chechen-asylum-seeker-extradited-from-germany-reported-killed/>

<sup>61</sup> Lenta.ru, « Воевавшего в Сирии россиянина экстрадировали в Москву из Германии », 23 mars 2017, <https://lenta.ru/news/2017/03/23/interpol/>

<sup>62</sup> Novaïa Gazeta, « Russia, explained. Putin's austerity – Kadyrov vs EU – 9 months of Covid battle », 11 novembre 2020, <https://novayagazeta.ru/articles/2020/11/11/87916-russia-explained>

<sup>63</sup> Caucasian Knot, « After Gadamauri's murder, European rights defenders worry about extradited Chechens », 27 août 2020, <https://eng.kavkaz-uzel.eu/articles/51945/>

<sup>64</sup> Amnesty International, Russie. Le cercle de l'injustice. Résumé. Opérations de sécurité et violations des droits humains en Ingouchie, Fédération de Russie, EUR 46/005/2012, 21 June 2012, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/005/2012/fr/>

<sup>65</sup> Novaïa Gazeta, « Execution after death », 15 février 2021, <https://novayagazeta.ru/articles/2021/02/15/89211-kazn-posle-smerti>

#### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

## Apti Nazjoujev

Selon le journal norvégien Ny Tid, les autorités norvégiennes ont rejeté la demande d'asile d'Apti Nazjoujev, un ressortissant tchéchène, qui a probablement été torturé et tué après son renvoi en Russie<sup>66</sup>. Apti Nazjoujev a combattu contre les forces gouvernementales russes lors du second conflit tchéchène et il a fui en Norvège en 2008. La Commission norvégienne en matière d'immigration a considéré que son témoignage n'était pas « crédible » et a conclu qu'il ne serait pas en danger en Tchétchénie. En 2011, Apti Nazjoujev a quitté la Norvège avec l'assistance de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les autorités norvégiennes soutiennent qu'Apti Nazjoujev a quitté le pays volontairement, tandis que sa sœur affirme que s'il a accepté de se plier à un « retour volontaire », c'était uniquement pour bénéficier d'une aide financière à laquelle il n'aurait pu prétendre s'il avait attendu d'être expulsé du pays<sup>67</sup>. Dans d'autres contextes, Amnesty International a exprimé sa préoccupation quant au caractère véritablement volontaire de ces « retours volontaires » sous l'égide de l'OIM ou des autorités de l'État au regard des pressions extrêmes auxquelles peuvent être soumises les personnes risquant d'être renvoyées, et dans la mesure où, dans bien des cas, le retour est la seule possibilité qui leur est offerte<sup>68</sup>. En 2013, le corps sans vie d'Apti Nazjoujev a été retrouvé dans une rivière de la ville d'Itum-Kali, en Tchétchénie. Avant sa mort, il avait subi de graves violences. On lui avait arraché des dents, son crâne et ses genoux avaient été fracturés et il avait été poignardé à de nombreuses reprises. Le Centre Memorial de défense des droits humains ainsi que le Comité Helsinki de Norvège ont déclaré au journal Ny Tid qu'il s'agissait, selon eux, d'un assassinat politique. Les autorités norvégiennes continuent de soutenir qu'elles ont pris la bonne décision en refusant de lui accorder l'asile<sup>69</sup>.

## 4.2 CAS DE PERSONNES RENVOYÉES DE FORCE VICTIMES DE DÉTENTION ARBITRAIRE, DE DISPARITION FORCÉE ET D'ACTES DE TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS

### Magomed Gadaïev

Magomed Gadaïev a été un témoin clé dans une enquête nationale menée en 2011 sur une affaire relative à des actes de torture mettant en cause les autorités tchéchènes dans des lieux de détention<sup>70</sup>. Magomed Gadaïev avait lui-même été détenu arbitrairement pendant cinq mois dans le sous-sol du complexe de la police anti-émeute (OMON) de Tchétchénie et il avait affirmé avoir été témoin à plusieurs reprises entre novembre 2009 et avril 2010 de cas de torture et d'exécutions extrajudiciaires ayant visé d'autres détenus. À sa libération, il a témoigné, dénonçant les traitements que lui-même et d'autres détenus avaient subis aux mains des autorités. Il a reçu des menaces de mort, notamment de la part des agents qui l'auraient soumis à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements. Il a fait l'objet de pressions extrêmement fortes visant à lui faire retirer son

---

<sup>66</sup> Ny Tid, "Tortured and killed after being denied asylum in Norway", 17 décembre 2015, <https://en.nytid.no/torturert-og-drept-etter-a-ha-blitt-nektet-asyl-i-norge/>

<sup>67</sup> Ny Tid, "Tortured and killed after being denied asylum in Norway", 17 décembre 2015, <https://en.nytid.no/torturert-og-drept-etter-a-ha-blitt-nektet-asyl-i-norge/>

<sup>68</sup> Amnesty International, Lettonie. « Rentrez chez vous ou restez dans la forêt pour toujours » : Réfugié-es et migrant-es détenus arbitrairement, frappés et contraints à un retour « volontaire » : Résumé + ajout, EUR 52/5913/2022, 21 octobre 2022, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur52/5913/2022/fr/>

<sup>69</sup> Ny Tid, "Tortured and killed after being denied asylum in Norway", 17 December 2015, <https://en.nytid.no/torturert-og-drept-etter-a-ha-blitt-nektet-asyl-i-norge/>

<sup>70</sup> Amnesty International a été très impliquée par rapport au cas de Magomed Gadaïev. Voir Amnesty International, "Russia: France's deportation of Chechen asylum seeker Magomed Gadaev to Russia despite risk of torture", 16 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/3999/2021/en/> Pour plus d'informations sur l'affaire dans laquelle il était témoin, voir : Human Rights Watch, "Russia: Complete Torture Case Investigation", 4 mars 2011, <https://www.hrw.org/news/2011/03/04/russia-complete-torture-case-investigation>

#### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS



témoignage. Il a fui en Pologne où l'asile lui a été accordé mais les appels et les messages de menace n'ont pas cessé pour autant<sup>71</sup>.

Craignant pour sa vie, Magomed Gadaïev a fui en France où sa demande d'asile a été rejetée, y compris en appel, principalement parce qu'il avait déjà obtenu le statut de réfugié en Pologne. En 2019, les autorités françaises ont tenté de l'expulser vers la Pologne mais les autorités polonaises avaient déjà révoqué son statut de réfugié. Les autorités françaises ont alors exigé son renvoi en Russie et elles l'ont fait embarquer sur un vol pour Moscou le 8 avril 2021, malgré une décision de la Cour nationale du droit d'asile française qui établissait qu'un tel renvoi mettrait sa vie et son intégrité physique en péril. Dans une tentative désespérée de suspendre la procédure et d'empêcher cette expulsion, Magomed Gadaïev en est venu à s'infliger lui-même une blessure au ventre<sup>72</sup>.

Malgré ses efforts désespérés et les alertes de la Cour nationale du droit d'asile, les autorités françaises ont expulsé Magomed Gadaïev vers la Russie. Il a été arrêté à son arrivée à l'aéroport de Cheremetievo à Moscou, où les garde-frontières l'ont détenu pendant 12 heures. L'avocat de Magomed Gadaïev, Semyon Tsvetkov, a essayé de rendre visite à son client à l'aéroport mais il en a été empêché par des garde-frontières, qui lui ont glissé qu'il existait un « accord » visant à envoyer Magomed Gadaïev à Grozny. Les garde-frontières ont refusé de préciser la teneur de cet « accord » et les parties impliquées mais après des heures de négociations avec Semyon Tsvetkov, ils ont autorisé Magomed Gadaïev à se rendre dans la ville de Novy Ourengoï, dans la région autonome de Khanty-Mansi, où résidaient des membres de sa famille.

Peu après son arrivée à Novy Ourengoï et son installation dans un appartement trouvé par un membre de sa famille, Magomed Gadaïev et Semyon Tsvetkov ont découvert que l'appartement était surveillé par des hommes en civil non identifiés. Ils ont décidé de demander une protection à la police locale, qui leur a assuré qu'ils se trouvaient sous la protection de l'État. Le lendemain, tandis qu'ils se rendaient à une audience devant le Comité d'enquête, des hommes semblant originaires du Caucase du Nord habillés en civil ont arrêté Magomed Gadaïev et l'ont forcé à monter dans une voiture sans plaque d'immatriculation. Ses agresseurs ont empêché son avocat de l'accompagner et lui ont enjoint de se rendre au commissariat pour y obtenir des informations. Des officiers de police en uniforme se trouvaient sur les lieux et ils ne sont pas intervenus. Au commissariat de Novy Ourengoï, les agents ont affirmé n'avoir aucune information sur sa situation.

Lorsque l'avocat s'est rendu à Grozny le lendemain, en quête d'informations sur son client, la police et le bureau du procureur ont également affirmé ne pas avoir connaissance de l'affaire. Le 14 avril, Semyon Tsvetkov a finalement pu voir Magomed Gadaïev au commissariat d'Ourous-Martan, en Tchétchénie. Magomed Gadaïev lui a expliqué qu'il n'avait plus besoin de ses services car un autre avocat le représentait déjà. Il a été condamné à un an et demi de prison pour « possession illégale d'armes ». Des organisations de défense des droits humains ont dénoncé ces accusations qu'elles ont qualifiées d'entièrement fausses<sup>73</sup>.

Magomed Gadaïev a été libéré en août 2022. En avril 2023, il a été rapporté que selon son épouse, il se trouvait sous une surveillance étroite de l'État et qu'il lui était interdit de quitter la Russie<sup>74</sup>.

---

<sup>71</sup> Amnesty International, "Russia: France's deportation of Chechen asylum seeker Magamed Gadaev to Russia despite risk of torture", 16 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/3999/2021/en/>

<sup>72</sup> Amnesty International, "Russia: France's deportation of Chechen asylum seeker Magamed Gadaev to Russia despite risk of torture", 16 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/3999/2021/en/>

<sup>73</sup> OC Media, "French Minister of Interior under investigation over deportation of Chechen refugee", 10 avril 2023, <https://oc-media.org/french-interior-minister-under-investigation-over-deportation-of-chechen-refugee/>

<sup>74</sup> Кавказский Узел, "Расследование по жалобе на депортацию Магомеда Гадаева начато в Париже", 7 avril 2023, <https://www.caucasianknot.com/articles/387540/>

**EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

## Oumar Bilemkanov

En 2011, les autorités norvégiennes ont rejeté la demande d'asile d'Oumar Bilemkanov, le frère d'un homme notoirement impliqué dans l'opposition armée à Ramzan Kadyrov. Le frère et le père d'Oumar Bilemkanov auraient été assassinés par le régime de Ramzan Kadyrov<sup>75</sup>, et bien que reconnaissant qu'il pourrait être en danger en Tchétchénie, les autorités norvégiennes ont estimé qu'il serait en sécurité dans d'autres régions de la Fédération de Russie<sup>76</sup>. Le caractère problématique de ce raisonnement, la « possibilité de relogement dans son propre pays », est exposé au chapitre 6.3. À l'époque, le Centre Memorial de défense des droits humains a transmis à la Commission norvégienne en matière d'immigration des éléments démontrant que la mise en place de ce type de mesures ne permettrait pas de garantir la protection d'Oumar Bilemkanov<sup>77</sup>.

Malgré cela, en novembre 2011, les autorités norvégiennes ont expulsé Oumar Bilemkanov et sa famille vers Moscou. Le Service fédéral russe de sécurité (FSB) attendait la famille à son arrivée à l'aéroport de Cheremetievo. Oumar Bilemkanov a expliqué à Memorial qu'on l'avait alors conduit à Tsentoroï, en Tchétchénie, où il aurait été soumis à des actes de torture pendant un mois, et notamment à des décharges électriques. Il aurait également fait l'objet de menaces visant à l'empêcher de quitter la Tchétchénie ou de changer de numéro de téléphone. Un an plus tard, Oumar Bilemkanov est décédé dans des circonstances troubles. Les autorités affirment qu'il est décédé dans un accident de la route mais des organisations de défense des droits humains ont contesté cette version des faits, affirmant que la voiture dans laquelle il se trouvait ne présentait aucune trace d'accident et que son corps n'avait jamais été restitué à sa famille<sup>78</sup>.

## Azamat Baïdouïev

Azamat Baïdouïev, dont le père était une des principales figures du mouvement indépendantiste tchétchène, a fui en Pologne en 2007. Les autorités polonaises ont accordé à sa famille une protection subsidiaire en 2008. En raison de préoccupations persistantes pour sa sécurité, Azamat Baïdouïev a déménagé en Belgique. En 2017, les autorités belges ont expulsé Azamat Baïdouïev vers la Pologne<sup>79</sup>. Les autorités polonaises l'ont alors placé dans un centre de détention, où il aurait tenté de suicider en apprenant que les autorités planifiaient de le renvoyer en Russie<sup>80</sup>.

Malgré les risques manifestes pour sa sécurité, il a été expulsé vers la Russie le 31 août 2018 sur la base d'informations secrètes selon lesquelles il aurait représenté une menace pour la sécurité nationale en Pologne. Le contenu précis de ces informations n'est pas connu mais Azamat Baïdouïev n'a été inculpé d'aucune infraction en Pologne<sup>81</sup>. Vers minuit le lendemain, il aurait été arrêté au domicile de son oncle à

---

<sup>75</sup> Rapport du Comité d'assistance civique et du Centre Memorial de défense des droits humains (publié sur le site de Caucasian Knot) "Чеченцы в России", 22 janvier 2015, <https://www.kavkaz-uzel.eu/articles/255974/>

<sup>76</sup> Ny Tid, "Tortured and killed after being denied asylum in Norway", 17 décembre 2015, <https://en.nytid.no/torturer-og-drept-etter-a-ha-bliitt-nektet-asyl-i-norge/>

<sup>77</sup> Rapport du Comité d'assistance civique et du Centre Memorial de défense des droits humains (publié sur le site de Caucasian Knot) "Чеченцы в России", 22 janvier 2015, <https://www.kavkaz-uzel.eu/articles/255974/>

<sup>78</sup> Rapport du Comité d'assistance civique et du Centre Memorial de défense des droits humains (publié sur le site de Caucasian Knot) "Чеченцы в России", 22 janvier 2015, <https://www.kavkaz-uzel.eu/articles/255974/>

<sup>79</sup> Amnesty International, « Russie. Un réfugié tchétchène victime d'une disparition forcée après avoir été illégalement expulsé de Pologne », 3 septembre 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2018/09/russi-chechen-refugee-forcibly-disappeared-after-being-unlawfully-deported-from-poland/>

<sup>80</sup> Open Democracy, "Poland vs. Azamat Baiduyev: how an EU member state deported a Chechen refugee back to face the Kadyrov regime", 21 septembre 2018, <https://www.opendemocracy.net/en/odr/poland-azamat-baiduyev-deportation-kadyrov/>

<sup>81</sup> Кавказский Узел, "Польский суд признал незаконной высылку Азамата Байдуева в Россию", 6 novembre 2019, <https://www.kavkaz-uzel.eu/articles/342073>

### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

Shalazhi, en Tchétchénie<sup>82</sup>. Les autorités l'ont détenu au secret pendant plusieurs jours, avant de confirmer sa détention et d'affirmer que les procédures légales avaient été respectées et qu'il avait « avoué » avoir participé aux activités d'un groupe armé illégal, en vertu de l'article 208(2) du Code pénal russe. En juin 2019, il a été reconnu coupable et condamné à six ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire. En octobre 2023, Azamat Baïdouïev a été transféré depuis la colonie pénitentiaire de Kalmykia, où il purgeait sa peine, vers un établissement de détention provisoire, ce qui porte à croire que les autorités s'approprient potentiellement à ouvrir une nouvelle procédure pénale à son encontre. Amnesty International demeure fortement préoccupée quant à son traitement en détention.

## Movsar Eskerhanov

En 2011, en Tchétchénie, des individus non identifiés ont forcé Movsar Eskerhanov à enregistrer une vidéo dans laquelle il « avouait » son homosexualité présumée. Confronté à d'importantes difficultés financières, Movsar Eskerhanov avait publié une annonce en ligne pour offrir de vendre un de ses reins. Il avait alors commencé à échanger en ligne avec une personne qui lui avait exprimé sa compassion. Ils s'étaient envoyés des photos et avaient convenu de se rencontrer en août de la même année. Lors de cette rencontre en 2011, un groupe d'hommes a fait monter de force Movsar Eskerhanov dans un véhicule, avant de le contraindre à « avouer » son homosexualité devant une caméra. Ces hommes ont exigé la somme de 200 000 roubles pour ne pas révéler la vidéo. Comme il n'était pas en mesure de régler cette somme, ses agresseurs ont publié la vidéo en ligne<sup>83</sup>.

Craignant pour sa vie, Movsar Eskerhanov a fui la Tchétchénie, se rendant tout d'abord à Moscou, puis en Allemagne où il a demandé l'asile. Bien que les discriminations et les violences auxquelles sont exposées les personnes LGBTI ou perçues comme telles en Tchétchénie aient été amplement documentées<sup>84</sup>, sa demande d'asile a été rejetée en 2016. Pendant la procédure, il a fait l'objet d'attaques et de menaces de la part de membres de la diaspora tchétchène en Allemagne<sup>85</sup>.

Les autorités allemandes ont renvoyé Movsar Eskerhanov de force en Russie, où il semble avoir disparu pendant plusieurs mois avant de réapparaître dans une vidéo diffusée à la télévision publique dans laquelle il présentait ses excuses parce qu'il « faisait honte » à la Tchétchénie. Il est revenu sur ses déclarations par lesquelles il révélait son homosexualité, affirmant qu'il s'était exprimé sous la contrainte alors qu'il était sous l'effet de médicaments contre l'épilepsie. Il est courant de voir des personnes présenter ce type d'excuses à la télévision en Tchétchénie, et selon certains signalements, des personnes LGBTI (ou perçues comme telles) sont soumises à la torture jusqu'à ce qu'elles acceptent d'enregistrer ce type de déclaration<sup>86</sup>.

## Nourmagomed Mamouïev

L'Allemagne a expulsé Nourmagomed Mamouïev vers la Russie. Cet homme résidait dans le pays avec sa famille depuis neuf ans. La police allemande se serait rendue à son domicile le 24 mars 2021

---

<sup>82</sup> Amnesty International, « Russie. Un réfugié tchétchène victime d'une disparition forcée après avoir été illégalement expulsé de Pologne », 3 septembre 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2018/09/russie-chechen-refugee-forcibly-disappeared-after-being-unlawfully-deported-from-poland/>

<sup>83</sup> TIME, "They tell me a demon lives inside me: a young man targeted in Chechnya for being gay discovers Europe offers no safe haven from his tormentors", <https://time.com/chechnya-movsar/>

<sup>84</sup> Voir, par exemple, Human Rights Watch, « Russie : Nouvelle vague de répression anti-gay en Tchétchénie », 8 mai 2019, <https://www.hrw.org/fr/news/2019/05/08/russie-nouvelle-vague-de-repression-anti-gay-en-tchetchenie>

<sup>85</sup> TIME, "They tell me a demon lives inside me: a young man targeted in Chechnya for being gay discovers Europe offers no safe haven from his tormentors", <https://time.com/chechnya-movsar/>

<sup>86</sup> BBC, "Chechnya: Escaped gay men sent back by Russian police" 6 février 2021, <https://www.bbc.co.uk/news/world-europe-55963898>

### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

et l'aurait conduit au commissariat. Lorsque son épouse a essayé de retrouver sa trace le lendemain, les autorités l'auraient informée qu'il avait été expulsé vers la Russie<sup>87</sup>.

Selon Memorial, les autorités tchéchènes ont arrêté Nourmagomed Mamouïev avant de le ramener au domicile de sa mère pour l'arrêter à nouveau le lendemain, le 26 mars. Les autorités n'ont pas révélé le lieu où Nourmagomed Mamouïev était détenu. Des voisins de Nourmagomed Mamouïev et des membres de Memorial sont parvenus à identifier les plaques d'immatriculation des véhicules dans lesquels Nourmagomed Mamouïev avait été emmené et à déterminer qu'ils appartenaient au commissariat d'Ourous-Martan, en Tchétchénie. Après l'avoir maintenu près d'un mois en détention au secret, des officiers de police du commissariat d'Ourous-Martan ont reconduit Nourmagomed Mamouïev à son domicile en avril 2021<sup>88</sup>.

### **Zaurbek Zhamaldaïev**

Zaurbek Zhamaldaïev a été reconnu coupable de « participation à un groupe armé illégal » en Tchétchénie en 2007, après avoir été accusé d'avoir apporté de la nourriture à des membres d'un groupe armé dans les bois proches de son village<sup>89</sup>. Il a été condamné à un an de prison puis il a bénéficié d'une libération conditionnelle alors qu'il avait purgé moins de la moitié de sa peine, en raison de préoccupations liées à sa santé fragile. En avril 2010, après sa libération, il a estimé que sa sécurité n'était pas assurée et il a fui la Tchétchénie pour se rendre en Pologne où sa demande d'asile a été rejetée au motif qu'il faisait l'objet d'une libération conditionnelle et qu'il était dès lors très peu probable qu'il se trouve en danger<sup>90</sup>.

Les autorités polonaises ont expulsé Zaurbek Zhamaldaïev vers la Russie en mars 2013. Il a trouvé un emploi à Moscou. En 2014, il s'est rendu en Tchétchénie pendant un mois. Il s'y est marié avant de retourner dans la capitale. L'année suivante, les autorités tchéchènes auraient arrêté son épouse et exigé de savoir pour quelle raison il ne revenait pas en Tchétchénie. Zaurbek Zhamaldaïev a commencé à soupçonner qu'on le suivait et il a contacté le Comité d'assistance civique, une ONG russe qui apporte une aide aux personnes migrantes et réfugiées. Le 8 juillet, il a quitté son domicile avec son colocataire. Constatant qu'ils étaient suivis, ils ont décidé de se séparer. Lorsque son colocataire s'est rendu au lieu où ils avaient convenu de se retrouver, il n'y avait aucune trace de Zaurbek Zhamaldaïev. Son téléphone était éteint<sup>91</sup>. Personne ne l'a revu depuis, ce qui laisse craindre qu'il ait été soumis à une disparition forcée.

### **Lezi Artsouïev et Ilyas Sadouïev**

En 2021, les autorités françaises ont expulsé Lezi Artsouïev et Ilyas Sadouïev vers la Russie à quelques semaines d'écart. Tous deux ont été arrêtés et détenus au secret par les forces de l'ordre tchéchènes peu après leur arrivée en Russie<sup>92</sup>. Le média Caucasian Knot a révélé que Lezi Artsouïev

---

<sup>87</sup> Centre Memorial de défense des droits humains, "В Чечне исчез депортированный из Германии Нурмагомед Мамуев", 2 avril 2021, [https://memohrc.org/ru/news\\_old/v-chechne-ischez-deportirovannyj-iz-germanii-nurmagomed-mamuev](https://memohrc.org/ru/news_old/v-chechne-ischez-deportirovannyj-iz-germanii-nurmagomed-mamuev)

<sup>88</sup> Кавказ Реалии, "Исчезнувшего после депортации из Германии Нурмагомеда Мамуева освободили", 21 avril 2021, <https://www.kavkazr.com/a/31215419.html>

<sup>89</sup> Snob, "Missing. How and when Russians disappear." 20 juillet 2016, <https://snob.ru/selected/entry/111063/>

<sup>90</sup> Comité d'assistance civique, "В Москве исчез уроженец Чечни, депортированный из Польши", 22 juillet 2015, <https://refugee.ru/news/v-moskve-ischez-urozhenets-chechni-deportirovannyj-iz-polshi/>

<sup>91</sup> Snob, "Пропавшие. Как и куда исчезают россияне", 20 juillet 2016, <https://snob.ru/selected/entry/111063/>

<sup>92</sup> Amnesty International, "Russia: France's deportation of Chechen asylum seeker Magamed Gadaev to Russia despite risk of torture" 16 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/3999/2021/en/> p. 2

#### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

avait été détenu dans le commissariat de la ville de Gudermes en Tchétchénie, et qu'à la suite de demandes déposées par sa famille, il aurait été libéré deux semaines après son arrestation<sup>93</sup>.

Ilyas Sadouïev résidait en France avec son épouse et leurs sept jeunes enfants depuis 2015. Il avait obtenu le statut de réfugié, qui lui aurait été retiré parce qu'il avait déposé une demande de passeport russe<sup>94</sup>. Les autorités françaises l'ont expulsé vers la Russie le 12 mars 2021, semble-t-il sans informer sa famille<sup>95</sup>. Nul ne sait où il se trouve précisément à l'heure actuelle.

## 5. LE MAINTIEN DU STATU QUO ? L'EUROPE CONTINUE DE TENTER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD

Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022, les États membres de l'Union européenne ont déclaré avoir décidé de ne plus traiter les demandes de coopération judiciaire pénale émanant de la Russie ou du Bélarus, par exemple en matière d'entraide et d'extradition<sup>96</sup>. Cependant, plusieurs gouvernements européens ont menacé de renvoyer des personnes originaires du Caucase du Nord dans cette région en les privant d'une protection internationale et, dans certains cas, en procédant ou en tentant de procéder à des transferts forcés, malgré le risque réel que ces personnes soient victimes de violations des droits humains en cas de retour. Pour justifier ces transferts, les autorités s'appuient presque toujours sur des arguments liés à la sécurité nationale et à la lutte contre le terrorisme et elles brossent le portrait d'une communauté entière qui, par sa « radicalisation », constituerait une menace pour les valeurs européennes et de ce fait serait moins éligible à une protection.

### FRANCE

En octobre 2023, à Arras, une ville du nord de la France, un homme a poignardé mortellement un enseignant, Dominique Bernard, sur le parking d'un lycée. Trois autres personnes ont été blessées lors de cet attentat survenu cinq jours après les attaques meurtrières perpétrées par le Hamas dans le sud d'Israël le 7 octobre qui ont été suivies par la riposte dévastatrice du gouvernement israélien sur la bande de Gaza occupée<sup>97</sup>. L'auteur présumé de l'attentat d'Arras, Mohammed Mogouchkov, est un

---

<sup>93</sup> Caucasian Knot, "Адвокат связал отказ родственников Арцуева от помощи с опасением депортации", 13 avril 2021, <https://www.kavkaz-uzel.media/articles/362816>

<sup>94</sup> Кавказ Реалии, "Франция депортировала уроженца Чечни – из-за получения им российского паспорта" 15 mars 2021 <https://www.kavkazr.com/a/31151594.html>

<sup>95</sup> Кавказский Узел, "Родные сообщили о депортации из Франции в Россию уроженца Чечни", 14 mars 2021, <https://www.kavkaz-uzel.eu/articles/361758/>

<sup>96</sup> Newsroom du Conseil de l'Europe, Conférence de presse du Conseil Justice et Affaires intérieures, partie 1, 4 mars 2022, <https://newsroom.consilium.europa.eu/events/20220303-justice-and-home-affairs-council-march-2022/133968-1-press-conference-part-1-20220304> à 1'55

<sup>97</sup> Amnesty International, « Des preuves accablantes de crimes de guerre, alors que les attaques israéliennes anéantissent des familles entières à Gaza », 20 octobre 2023, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/10/damning-evidence-of-war-crimes-as-israeli-attacks-wipe-out-entire-families-in-gaza/>

#### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

ressortissant russe d'origine ingouche qui aurait prêté allégeance au groupe État islamique en Irak et au Levant avant de commettre l'attaque<sup>98</sup>.

Ce meurtre s'est produit presque trois ans jour pour jour après l'assassinat d'un autre enseignant, Samuel Paty, en banlieue parisienne. Il avait été ciblé parce qu'il avait montré des caricatures représentant le prophète Mahomet dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression. L'auteur des faits, Abdoullakh Anzorov, un ressortissant russe d'origine tchéchène, a décapité Samuel Paty avec une hache dans une rue proche de l'établissement où il enseignait. L'assassinat atroce de Samuel Paty a déclenché une réaction politique en France qui a ciblé les personnes et les groupes tchéchènes et musulmans. La dissolution de groupes de la société civile qui a suivi, et notamment du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) ainsi que l'annonce d'arrêtés d'expulsion concernant 231 personnes ont alimenté les craintes des membres de la diaspora tchéchène d'être confrontés à une stigmatisation croissante voire au risque d'être expulsés<sup>99</sup>.

Avant l'attaque survenue à Arras en 2023, le gouvernement français avait déjà planifié une refonte des règles relatives à l'immigration et aux expulsions. Un projet de loi relatif à l'immigration a été adopté le 19 décembre 2023. Il facilite les expulsions depuis le territoire français en affaiblissant les protections légales relatives à la situation personnelle ou familiale, notamment pour les personnes ayant épousé un-e ressortissant-e français-e ou ayant un-e enfant français-e, ou pour les personnes arrivées en France avant l'âge de 13 ans<sup>100</sup>. Le ministre de l'Intérieur français, Gérald Darmanin, a affirmé que si la loi avait été adoptée plus tôt, la France aurait pu expulser Mohammed Mogouchkov avant son passage à l'acte à Arras<sup>101</sup>. L'assassinat de Dominique Bernard a également ravivé le débat sur les questions de sécurité et d'immigration en France, en particulier en lien avec les personnes originaires du Caucase du Nord. Dans les jours qui ont suivi l'attentat d'Arras, le président Emmanuel Macron a annoncé une approche « impitoyable » face à « l'extrémisme », avec « une attention particulière » portée aux jeunes hommes âgés de 16 à 25 ans originaires du Caucase<sup>102</sup>. Lors d'une interview à la télévision à la suite de l'attentat, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a déclaré que la Cour européenne des droits de l'homme avait condamné la France pour la reprise des expulsions vers la Russie mais qu'il « vaut mieux, parfois, être condamné par la CEDH et protéger les Français<sup>103</sup>. »

Par ailleurs, malgré l'annonce de la suspension de toute coopération judiciaire entre les États membres de l'Union européenne et la Russie, le président Macron a autorisé Gérald Darmanin à contacter les autorités russes au sujet de transferts potentiels et le ministre a transmis aux autorités du pays une liste des personnes qu'il souhaitait faire transférer en Russie. Le ministère de l'Intérieur a inscrit jusqu'à 60 personnes originaires du Caucase du Nord sur cette liste, dont 11 risquaient d'être expulsées de manière imminente au moment de la rédaction de ce document<sup>104</sup>. Dès lors, il est évident que malgré le risque réel que ces personnes soient exposées à des actes de torture et d'autres mauvais traitements en cas de retour, les ressortissant-es originaires de Tchétchénie et

---

<sup>98</sup> New York Post, "Stabbing suspect swore allegiance to ISIS before killing teacher in France on 'day of jihad': prosecutor", 17 octobre 2023, <https://nypost.com/2023/10/17/suspect-declared-loyalty-to-isis-before-killing-french-teacher-prosecutor/>

<sup>99</sup> The Moscow Times, "Shock and Fear Grips Chechens in France After Teacher's Beheading by 'One of Our Own'", 9 avril 2021, <https://www.themoscowtimes.com/2020/11/04/shock-and-fear-grips-chechens-in-france-after-teachers-beheading-by-one-of-our-own-a71948>

<sup>100</sup> Human Rights Watch, « France : Le projet de loi sur l'immigration menace les droits », 6 novembre 2023, <https://www.hrw.org/fr/news/2023/11/06/france-le-projet-de-loi-sur-limmigration-menace-les-droits> ; Human Rights Watch, « Les parlementaires français adoptent un projet de loi régressif sur l'immigration », 20 décembre 2023, <https://www.hrw.org/fr/news/2023/12/21/les-parlementaires-francais-adoptent-un-projet-de-loi-regressif-sur-limmigration>

<sup>101</sup> Politico, "Killing of French teacher inflames tensions over security, immigration", 16 octobre 2023, <https://www.politico.eu/article/killing-french-teacher-dominique-bertrand-surge-tensions-over-immigration-bill/>

<sup>102</sup> The Guardian, "Macron calls for 'ruthless' approach to extremism in wake of Arras attack", 16 octobre 2023, <https://www.theguardian.com/world/2023/oct/16/macron-calls-for-ruthless-approach-to-extremism-in-wake-of-arras-attack>

<sup>103</sup> BFMTV, « La France condamnée par la CEDH pour la reprise des expulsions de Tchétchènes fiches S vers la Russie : "J'assume", affirme Gérald Darmanin », 14 octobre 2023, [https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/la-france-condamnee-par-la-cedh-pour-la-reprise-des-expulsions-de-tchetchenes-vers-la-russie-j-assume-affirme-gerald-darmanin\\_VN-202310140392.html](https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/la-france-condamnee-par-la-cedh-pour-la-reprise-des-expulsions-de-tchetchenes-vers-la-russie-j-assume-affirme-gerald-darmanin_VN-202310140392.html)

<sup>104</sup> Le Monde, « Les expulsions de Tchétchènes "dangereux" voulues par Gérald Darmanin, le retour d'une ligne déjà ancienne », [https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/10/25/les-expulsions-de-tchetchenes-voulues-par-darmanin-le-retour-d-une-ligne-deja-ancienne\\_6196360\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/10/25/les-expulsions-de-tchetchenes-voulues-par-darmanin-le-retour-d-une-ligne-deja-ancienne_6196360_3224.html)

#### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

d'autres républiques du Caucase du Nord risquent de plus en plus d'être expulsés-es depuis la France, en particulier en vertu des dispositions de la nouvelle loi relative à l'immigration.

Amnesty International a connaissance de plusieurs cas de personnes originaires du Caucase du Nord qui ont déposé une demande d'asile en France et sont menacées actuellement d'expulsion. Le cas de Djakhar Oïssaïev est emblématique des difficultés que ces personnes rencontrent. Djakhar Oïssaïev, dont le père a combattu lors du second conflit tchéchène, est arrivé en France à l'âge de sept ans. À 22 ans, il s'est trouvé sous le coup d'un arrêté d'expulsion en raison de sa « radicalisation » présumée. Il n'a jamais été accusé d'une infraction quelconque et son renvoi en Russie l'aurait exposé à un risque réel de violations des droits humains. S'appuyant sur plusieurs sources dont des contributions d'Amnesty International, la Cour nationale du droit d'asile française a rendu un avis défavorable<sup>105</sup>. Une deuxième décision prononcée en 2023 par le Tribunal administratif de Paris a confirmé que Djakhar Oïssaïev ne pouvait pas être renvoyé en Russie en raison du risque qu'il y subisse des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Cette décision est actuellement examinée par la Cour d'appel de Paris et compte tenu de la rhétorique émanant des plus hautes sphères du gouvernement français, Djakhar Oïssaïev et d'autres personnes dans la même situation risquent à nouveau d'être expulsés malgré les protections que leur garantit le droit international relatif aux droits humains<sup>106</sup>.

## ROUMANIE

Amina Gerikhanova, une femme tchéchène, a résidé en Ukraine pendant plus de cinq ans avant l'invasion du pays par la Russie en 2022. Elle a fui pour s'installer en Ukraine en 2016 avec son jeune fils après avoir subi une longue persécution politique en Tchétchénie, où elle a été enlevée, détenue arbitrairement et soumise à des actes de torture et d'autres mauvais traitements aux mains des autorités tchéchènes<sup>107</sup>.

Les autorités tchéchènes ont commencé à persécuter Amina Gerikhanova après le départ de son époux pour la Syrie en janvier 2015. Des agents du gouvernement fédéral et du gouvernement local tchéchène l'ont interrogée à plusieurs reprises en raison de ses liens maritaux. Il s'agit d'une tactique couramment employée afin d'intimider les femmes et les autres membres de la famille d'hommes soupçonnés d'appartenir à des groupes armés ou d'être des opposants au régime. Lorsque la Russie a lancé l'invasion à grande échelle de l'Ukraine, Amina Gerikhanova a décidé de fuir à nouveau. Le 11 mars 2022, elle a tenté de traverser la frontière avec la Roumanie avec son jeune fils, en même temps que des dizaines de milliers d'autres réfugiés-es. Elle a rapidement été arrêtée à la frontière par les autorités roumaines en raison d'une « notice rouge » publiée par Interpol à la demande de la Russie (voir le chapitre 6.3 pour en savoir plus sur les « notices rouges » d'Interpol). Les autorités l'ont séparée de son fils qu'elles ont placé dans un orphelinat jusqu'à ce qu'une personne de sa famille éloignée vienne le chercher pour l'emmener en Autriche.

Amina Gerikhanova a été transférée dans un centre de détention à Sucaeva, où elle a été détenue dans des conditions constituant une forme de mauvais traitement et elle s'est vu refuser une libération

---

<sup>105</sup> Amnesty International, « Djakhar Oïssaïev, jeune réfugié tchéchène, échappe à un renvoi vers la Russie ! », 16 février 2022, <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/djakhar-oissaev-refugie-tchetchene-echappe-au-renvoi>

<sup>106</sup> La Cour européenne des droits de l'homme a prononcé des mesures provisoires le 28 novembre 2023 suspendant l'expulsion d'un autre ressortissant russe d'origine tchéchène : Cour européenne des droits de l'homme, *I.A c. France – mesure provisoire*, 29 novembre 2023, <https://hudoc.echr.coe.int/app/conversion/pdf/?library=ECHR&id=003-7813254-10840691&filename=I.A.%20c.%20France%20-%20mesure%20provisoire.pdf>

<sup>107</sup> Amnesty International, « Roumanie: Une réfugiée ukrainienne risque d'être extradée vers la Russie : Amina Gerikhanova », EUR 39/5553/2022, 29 avril 2022, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur39/5553/2022/fr/>

### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

sous caution à plusieurs reprises<sup>108</sup>. Parmi les allégations sur lesquelles reposait le mandat d'Interpol figurait le fait qu'elle se soit rendue en Syrie, où son époux aurait été tué en 2019<sup>109</sup>. Amina Gerikhanova se trouvait en Ukraine pendant au moins une partie de la période désignée par les autorités russes comme celle de son séjour en Syrie. Par ailleurs, les autorités ukrainiennes n'ont pas donné suite aux premières demandes d'extradition concernant Amina Gerikhanova lorsqu'elle résidait dans le pays. Malgré le fondement visiblement fallacieux de la demande d'extradition et le fait qu'elle ait été victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements en Tchétchénie, la Haute Cour de cassation et de justice de Roumanie a autorisé son extradition vers la Russie le 19 avril 2022. Une semaine plus tard, sa demande d'asile était rejetée.

La Cour européenne des droits de l'homme a rendu une ordonnance de mesures provisoires en vertu de l'article 39 de la Convention européenne des droits de l'homme interdisant temporairement à la Roumanie d'expulser Amina Gerikhanova vers la Russie. Amnesty International a diffusé une action urgente afin de faire pression sur les autorités roumaines et de les exhorter à revenir sur leur décision de l'extrader<sup>110</sup>. Le 30 octobre 2022, après avoir passé huit mois dans un centre de détention provisoire, Amina Gerikhanova s'est vu accorder l'asile.

Bien que l'affaire la concernant ait finalement connu une issue positive, Amina Gerikhanova a subi de graves souffrances physiques et psychologiques. En effet, pendant plusieurs mois, elle a été séparée de son fils, soumise à des conditions de détention déplorables et confrontée à la menace d'un renvoi en Russie. Son calvaire est représentatif de l'attention que continuent de recevoir les demandes d'extradition infondées de la Russie. Cet exemple montre également que les gouvernements européens sont disposés à envisager d'extrader des personnes malgré le risque de torture et autres mauvais traitements et d'autres violations graves des droits humains auquel un renvoi les exposerait.

## L'OUEST DES BALKANS

La Bosnie-Herzégovine est l'un des rares pays européens ayant un régime d'exemption de visas pour les ressortissant-es russes. Ainsi, dans le contexte de la guerre en Ukraine, les ressortissant-es russes qui cherchent à échapper à la mobilisation et souhaitent rejoindre l'Union européenne en font généralement un point d'arrêt<sup>111</sup>. D'après plusieurs sources crédibles, des personnes originaires du Caucase du Nord, et en particulier de Tchétchénie, empruntent cet itinéraire<sup>112</sup>. En décembre 2022, un groupe d'une cinquantaine de personnes tchéchènes, parmi lesquelles des enfants, se sont rassemblées vers la frontière de Maljevac entre la Bosnie et la Croatie, espérant accéder à l'Union européenne. Cependant, la plupart d'entre elles ont été refoulées par les garde-frontières<sup>113</sup>. Il n'a pas pu être établi si certaines personnes ont tenté de déposer des demandes d'asile. Le journal *Caucasian Knot* a signalé qu'à plusieurs occasions, des agents des forces de l'ordre croate avaient commis des actes de violence physique à l'encontre de membres du groupe<sup>114</sup>.

---

<sup>108</sup> Dans le centre de détention, les conditions d'hygiène et de propreté étaient déplorables, comme en témoignent des photos montrant que les salles de bain communes et les toilettes n'étaient pas entretenues. Les températures étaient si basses la nuit que les détenu-es avaient des difficultés à s'endormir. Les matelas étaient tachés et les draps manquaient. Des photographies vérifiées qu'Amnesty International conserve dans ses archives montrent la présence de punaises dans les lits. Les détenu-es n'étaient autorisé-es à sortir dans la cour que deux heures par jour.

<sup>109</sup> Кавказ Реалии, "Это всё из-за её мужа". Родственник чеченки из Украины Амины Герихановой – о её экстрадиции в Россию", 19 mai 2022, <https://www.kavkazr.com/a/eto-vsyo-iz-za-eyo-muzha-rodstvennik-chechenki-iz-ukrainy-aminy-gerihanovoy-o-eyo-ekstraditsii-v-rossiyu/31858209.html>

<sup>110</sup> Amnesty International, « Roumanie: Une réfugiée ukrainienne risque d'être extradée vers la Russie : Amina Gerikhanova », EUR 39/5553/2022, 29 avril 2022, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur39/5553/2022/fr/>

<sup>111</sup> N1, "Russians in BiH: Fleeing mobilization and trying to get asylum in EU countries", 23 janvier 2023, <https://n1info.ba/english/news/russians-in-bih-fleeing-mobilization-and-trying-to-get-asylum-in-eu-countries/>

<sup>112</sup> The Times, "Chechens join the Russian tide fleeing Putin's call-up for Ukraine war", 29 décembre 2022, <https://www.thetimes.co.uk/article/chechens-join-the-russian-tide-fleeing-putins-call-up-for-ukraine-war-dmj20jmh5>

<sup>113</sup> The Independent, "Chechens in Bosnia seek to dodge Russian draft, reach EU", 28 décembre 2023, <https://www.independent.co.uk/news/bosnia-ap-croatia-europe-sarajevo-b2252419.html>

<sup>114</sup> Caucasian Knot, "Natives of Chechnya report details of fellow countrymen's detentions in Balkans", 17 janvier 2023, <https://eng.kavkaz-uzel.eu/articles/61995/>

### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS



En août 2023, Amnesty International a pu rencontrer en Croatie trois demandeurs d'asile tchéchènes qui avaient fui la mobilisation et souhaitaient rester anonymes. L'un d'entre eux, « Zelimkhan », a expliqué qu'il avait été interpellé dans la rue par la police en Tchétchénie et sommé d'accompagner les agents. Il n'avait pas discuté et était monté dans la fourgonnette. Les policiers l'avaient conduit dans un commissariat à Grozny où on l'avait placé dans une pièce avec une quarantaine de jeunes hommes. On les avait forcés à écouter des discours de propagande au sujet de l'invasion de l'Ukraine. On leur avait dit que tous les Ukrainiens étaient des fascistes et des Nazis, et qu'en tant que jeunes hommes, ils devaient aller combattre. On leur avait également expliqué que s'ils allaient au front et en revenaient, ils gagneraient le respect, de l'argent et seraient des héros et que s'ils mouraient, ils seraient des martyrs. « Zelimkhan » n'a pas été enrôlé de force mais à la suite de cet incident, il a estimé que le choix le plus sûr consistait à quitter la Tchétchénie.

**« N'importe qui peut être mobilisé. Dans un premier temps, ils ont envoyé toutes les personnes qui avaient une expérience militaire mais par exemple, si on vous prend en train de boire de l'alcool, on peut vous envoyer au front. »**

« Zelimkhan », demandeur d'asile tchéchène

Les personnes qui arrivent en Croatie à partir de la Bosnie ou de la Serbie sont placées dans un « centre d'accueil » ouvert où elles peuvent rester pendant plusieurs années à attendre une décision quant à leur demande d'asile. La Croatie a reçu près de 13 000 demandes d'asile politique en 2022, mais n'en a accordé que 21 et en a rejeté 82<sup>115</sup>. Pour les personnes en quête d'une protection internationale, le temps d'attente pour obtenir une décision peut donc être long.

Les deux autres demandeurs d'asile tchéchènes avec lesquels Amnesty International s'est entretenue avaient été détenus dans un centre fermé pendant une période allant de sept à neuf mois pendant que les services de renseignement croates enquêtaient sur leurs cas, malgré le fait que la durée maximale de détention dans un centre fermé soit fixée à six mois par la loi croate. Le ministère de l'Intérieur croate a renouvelé la détention des deux hommes à plusieurs reprises afin de faciliter leur renvoi, probablement vers la Bosnie-Herzégovine, à la suite d'une première décision négative par rapport à leur demande d'asile. Cette décision se fondait sur un avis rendu par l'agence de renseignement croate (SOA) selon lequel ces hommes représentaient une menace pour la sécurité nationale. Cependant, ni la SOA ni le ministère de l'Intérieur n'ont apporté de preuve étayant ces allégations.

Pour protester contre le traitement qui leur était réservé, les deux hommes ont mené une grève de la faim et ils ont contesté le rejet de leur demande d'asile en formant un recours qui a abouti à une décision en leur faveur. Le tribunal administratif a annulé la première décision et il leur a accordé l'asile en se fondant sur le fait qu'ils avaient fui la mobilisation dans les forces armées russes. Tous deux ont été immédiatement libérés et l'État a fait appel de cette décision. Ce recours était en instance au moment de la rédaction de ce document.

Cependant, des dizaines de demandeurs et demandeuses d'asile originaires de Russie, et en particulier du Caucase du Nord, sont toujours en attente d'une décision du ministère de l'Intérieur croate. En raison d'un accord bilatéral entre la Croatie et la Bosnie, et d'un accord de réadmission entre l'Union européenne et la Serbie, les personnes qui passent par la Bosnie ou la Serbie pour rejoindre la Croatie peuvent être renvoyées vers ces deux pays. L'obligation internationale de non-

---

<sup>115</sup> Base de données des informations relatives au droit d'asile, "Statistics: Croatia", 26 juin 2023, <https://asylumineurope.org/reports/country/croatia/statistics/>

refoulement interdit tout transfert, y compris sous la forme d'une expulsion et d'une extradition, vers un État où la personne serait exposée à un risque réel de subir des violations des droits humains. Cela englobe également les transferts ultérieurs, en l'absence d'une véritable évaluation des besoins de protection (refoulement indirect ou à la chaîne<sup>116</sup>). Il apparaît qu'actuellement, les autorités croates ne renvoient pas les personnes vers la Russie directement. Néanmoins, elles doivent également s'abstenir de les envoyer dans un pays tiers où elles ne seraient pas protégées contre le risque de nouveaux transferts illégaux. De nouveaux éléments de preuve indiquent que la Serbie a en effet servi de pays de transit pour opérer des transferts vers la Russie à partir d'États membres de l'Union européenne, qui ont trouvé dans cet arrangement une solution face aux difficultés logistiques dues à l'absence de vols entre l'Union européenne et la Russie<sup>117</sup>.

## POLOGNE

Le 7 mars 2022, Magomed Zoubagirov, un homme originaire du Daghestan dans le Caucase du Nord, et son épouse ukrainienne Diana ont tenté de fuir l'Ukraine pour rejoindre la Pologne en passant par le poste-frontière de Medyka<sup>118</sup>. Magomed Zoubagirov avait fui son Daghestan natal pour rejoindre l'Ukraine en 2017 et il pensait pouvoir être accueilli en Pologne avec son épouse après l'invasion à grande échelle du pays par la Russie. Cependant, à la frontière, les gardes ont refusé de le laisser accéder au territoire polonais en raison d'une « notice rouge » d'Interpol le concernant qui émanait de la Russie. Selon son épouse, Magomed Zoubagirov s'est vu refuser l'accès au territoire polonais alors qu'il avait demandé l'asile et il a été expulsé vers la Russie<sup>119</sup>. Peu après son arrivée, les autorités russes ont arrêté Magomed Zoubagirov et l'ont placé en détention<sup>120</sup>.

Amnesty International a documenté les renvois forcés illégaux de personnes réfugiées et demandeuses d'asile qui se produisent à la frontière entre la Pologne et le Bélarus depuis que le gouvernement polonais a décrété un « état d'urgence » illégitime en août 2021<sup>121</sup>. L'enquête n'a pas pu déterminer de manière explicite si des personnes originaires du Caucase du Nord se trouvaient parmi les personnes renvoyées de force illégalement à la frontière mais elle a mis en évidence les pratiques du gouvernement polonais conduisant au renvoi forcé illégal d'autres groupes<sup>122</sup>. Cependant, ce problème ne se limite pas aux frontières polonaises. Emran Navrouzbekov, également originaire du Daghestan, s'est rendu pour la première fois en Pologne en 2017. La demande d'asile qu'il y a déposée a été rejetée mais il a été autorisé à rester dans le pays<sup>123</sup>. Emran Navrouzbekov affirme qu'il est un ancien membre du Service fédéral de sécurité russe (ou FSB) et dans une interview, il aurait dénoncé les activités illégales du FSB, et notamment des actes de torture et des exécutions extrajudiciaires<sup>124</sup>. Les autorités polonaises ont estimé que « son histoire n'[était] pas très crédible ». et que sa présence en Pologne représentait une menace pour la République de

---

<sup>116</sup> Cour européenne des droits de l'homme, *M.S.S. c. Belgique et Grèce* (requête n° 30696/09), 21 janvier 2011, [https://hudoc.echr.coe.int/fre#\(%%22languageisocode%22:%22FRE%22,%22appno%22:%2230696/09%22,%22documentcollectionid%22:%22RANDCHAMBER%22,%22itemid%22:%22001-103293%22\)](https://hudoc.echr.coe.int/fre#(%%22languageisocode%22:%22FRE%22,%22appno%22:%2230696/09%22,%22documentcollectionid%22:%22RANDCHAMBER%22,%22itemid%22:%22001-103293%22))

<sup>117</sup> ZDF, « Erste Länder schieben wieder nach Russland ab », 31 mai 2023, <https://www.zdf.de/nachrichten/politik/abschiebungen-russland-bayern-brandenburg-straftaeter-ukraine-krieg-100.html>

<sup>118</sup> Onet Wiadomosci, « Uciek z żoną z ostrzeliwanego Kijowa do Polski. Nasze służby oddały go Rosjanom », 16 avril 2022, <https://wiadomosci.onet.pl/swiat/polska-wydalila-do-rosji-uciekiniara-z-kijowa-teraz-siedzi-w-rosyjskim-areszcie/3tmnssl>

<sup>119</sup> Onet Wiadomosci, « Uciek z żoną z ostrzeliwanego Kijowa do Polski. Nasze służby oddały go Rosjanom », 16 avril 2022, <https://wiadomosci.onet.pl/swiat/polska-wydalila-do-rosji-uciekiniara-z-kijowa-teraz-siedzi-w-rosyjskim-areszcie/3tmnssl>

<sup>120</sup> Кавказ Реалии, « Депортированного из Польши дагестанца оштрафовали за недоносительство о знакомом боевике », 5 avril 2023, <https://www.kavkazr.com/a/deportirovannogo-iz-poljschi-dagestantsa-oshtrafovali-za-nedonositeljstvo-o-znakomom-boevike/32350480.html>

<sup>121</sup> Amnesty International, « Pologne. Une investigation numérique établit que les autorités ont bafoué les droits de réfugié-e-s », 30 septembre 2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/09/poland-digital-investigation-proves-poland-violated-refugees-rights/>

<sup>122</sup> Amnesty International, « Pologne: Sur d'autres frontières, la cruauté l'emporte sur la compassion », EUR 37/5460/2022, 11 avril 2022, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur37/5460/2022/fr/>

<sup>123</sup> Financial Times, « Poland departs Russian defector who claimed to be former spycatcher », 8 juin 2023, <https://www.ft.com/content/a40c7ce4-2aac-4540-8942-9828f6e43be0>

<sup>124</sup> Gulagu-net, « Контрразведчик ФСБ Эмран Наврузбеков запросил полит.убежище в Европе и разоблачает преступления ФСБ », 29 décembre 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=htDlnr7V10Q&t=277s>

### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVoyer EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

Pologne<sup>125</sup>. Quoiqu'il en soit, compte tenu du risque avéré pour Emran Navrouzbekov de subir des mauvais traitements en cas de retour en Russie, la possibilité de son renvoi aurait dû être exclue. Les autorités polonaises l'ont néanmoins expulsé avant que toutes les voies de recours aient été épuisées et après l'introduction par ses avocats d'une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme tendant au prononcé de mesures provisoires en application de l'article 39 de la Convention européenne des droits de l'homme<sup>126</sup>.

Comme dans le cas d'Azamat Baïdouïev, le gouvernement polonais continue de s'appuyer sur des éléments de preuve secrets et il enfreint le principe de non-refoulement en se fondant sur de prétendues préoccupations liées à la sécurité nationale.

## ARMÉNIE

En janvier 2020, les forces de sécurité tchéchènes auraient détenu Salman Moukaïev pendant une période de sept jours, et l'auraient étouffé, soumis à des décharges électriques et forcé à « avouer » son homosexualité présumée<sup>127</sup>. Les représentant-es des autorités qui l'ont arrêté l'ont contraint à accepter de tenter de rencontrer en ligne des hommes gays tchéchènes puis de les conduire dans un appartement surveillé par les services de sécurité<sup>128</sup>. À sa libération, Salman Moukaïev a refusé de poursuivre cette activité et il a tenté de fuir en Europe en passant par l'Arménie. Salman Moukaïev risque désormais d'être extradé vers la Russie en raison d'une procédure pénale ouverte à son encontre en lien avec des accusations de possession d'armes<sup>129</sup>.

Eu égard au traitement qu'il a subi aux mains des autorités tchéchènes, Salman Moukaïev est exposé à un risque réel de subir des violations graves de ses droits fondamentaux s'il est renvoyé en Russie.

# 6. ANALYSE JURIDIQUE ET POLITIQUE

## 6.1 L'OBLIGATION INTERNATIONALE DE NON-REFOULEMENT

L'obligation internationale de non-refoulement interdit aux États de transférer des personnes vers des lieux où elles courent un risque réel de subir de graves violations des droits humains telles que des actes de torture et d'autres mauvais traitements ou une disparition forcée. Ce principe est inscrit dans de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits humains et il fait partie du droit international coutumier<sup>130</sup>.

---

<sup>125</sup> Site web de la République de Pologne, "Russian Citizen expelled", 7 juin 2023, <https://www.gov.pl/web/special-services/russian-citizen-expelled>

<sup>126</sup> The Guardian, "Poland deports Russian man who claimed to have been FSB officer", 8 juin 2023, <https://www.theguardian.com/world/2023/jun/08/poland-deports-russian-asylum-seeker-who-claimed-to-have-fled-fsb>

<sup>127</sup> Pink News, "'Nobody is safe in Chechnya': Life of torture survivor accused of being gay at risk, activists say", 10 septembre 2023, <https://www.thepinknews.com/2023/09/10/chechnya-russia-torture-salman-mukaev-extradite-armenia/>

<sup>128</sup> Radio Svoboda "Суд в Армении рассмотрит запрос об экстрадиции чеченца Салмана Мукаева", 23 mai 2023, <https://www.svoboda.org/a/sud-v-armenii-rassmotrit-zapros-ob-ekstraditsii-chechentsa-salmana-mukaeva/32424690.html>

<sup>129</sup> Novaya Gazeta, "Надиктовали текст про добровольное сотрудничество. Присвоили псевдоним Хачик", 24 octobre 2021, <https://novayagazeta.ru/articles/2021/10/24/nadiktovali-tekst-pro-dobrovolnoe-sotrudnichestvo-prisvoili-psevdonim-khachik>

<sup>130</sup> Assemblée générale des Nations unies, Convention relative au statut des réfugiés, 28 juillet 1951, Article 33(1) ; Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 10 décembre 1984, article 3(1) ; Conseil de l'Europe, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 4 novembre 1950, articles 2 et 3 ; HCR, The Principle of Non-Refoulement as a Norm of Customary International Law: Response to the Questions Posed to UNHCR by the Federal Constitutional Court of the Federal Republic of Germany in Cases 2 BvR 1938/93, 2 BvR 1953/93, 2 BvR 1954/93, 31 janvier 1994.

### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

Le droit international relatif aux droits humains et les normes s'y rapportant interdisent les actes de torture et les autres formes de mauvais traitements en toutes circonstances. En effet, cette interdiction est une norme impérative du droit international (jus cogens), ce qui signifie qu'elle est contraignante pour l'ensemble des États et qu'elle ne peut faire l'objet d'une dérogation<sup>131</sup>. Si l'interdiction de la torture et autres mauvais traitements est absolue, tel doit également être le cas en ce qui concerne le principe de non-refoulement. À cet égard, l'affaire *Chahal c. Royaume-Uni*<sup>132</sup> est emblématique : elle a établi sans équivoque que les préoccupations en matière de sécurité nationale ne sauraient justifier des violations du principe de non-refoulement qui est absolu et ne peut être ajusté pour servir des intérêts en matière de sécurité nationale, de sécurité publique ou de protection des droits et des libertés d'autrui. De fait, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé de manière catégorique que le fait de mettre en balance le risque de préjudice encouru par la personne si elle est expulsée du pays avec le danger qu'elle représente pour la communauté si elle n'est pas renvoyée repose sur une conception erronée et illégale des choses<sup>133</sup>.

Dans son observation générale de 2017 sur le non-refoulement, le Comité des Nations unies contre la torture a déclaré qu'il avait pour pratique de considérer que l'obligation avait lieu d'être invoquée chaque fois que le risque de torture était « prévisible, personnel, actuel et réel<sup>134</sup> ».

La Cour européenne des droits de l'homme a constaté elle-même que « le Caucase du Nord [...] continue d'être une zone [...] marquée par la violence et l'insécurité et par de graves violations des droits fondamentaux de la personne humaine, telles que les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, la torture ou d'autres traitements inhumains et dégradants, ou encore les punitions collectives de certains groupes de la population locale<sup>135</sup> ». La Cour a accordé un poids considérable aux préoccupations liées à l'appartenance à des groupes particulièrement vulnérables. Par exemple, lorsque la personne requérante ou un-e membre de sa famille appartenait à l'opposition armée, ou était perçu-e comme tel-le par les autorités tchéchènes, la cour considérait cette personne comme exposée à un risque plus important de mauvais traitement<sup>136</sup>. Pourtant, dans l'affaire *R. c. France*, la Cour européenne a estimé que les groupes tels que les membres de groupes armés, les personnes considérées par les autorités comme des membres de groupes armés, leurs proches, les personnes les ayant assisté-es d'une manière ou d'une autre, les civil-es contraints par les autorités à collaborer avec elles ainsi que les personnes soupçonnées ou condamnées pour des faits de terrorisme ne sont pas « systématiquement exposés à des traitements contraires à l'article 3 de la Convention<sup>137</sup> ».

Les éléments de preuve exposés dans ce document viennent contredire directement cette conclusion. Dans les cas présentés dans le chapitre 4, les personnes renvoyées et celles qui risquaient de l'être ont prouvé maintes fois qu'elles étaient exposées à titre personnel au risque de subir de graves violations des droits humains en cas de renvoi dans le pays en raison des mauvais traitements qu'elles avaient déjà subis aux mains des autorités, de leur opposition au régime de Ramzan Kadyrov, de leurs liens familiaux avec des opposant-es au régime ou de leur orientation sexuelle réelle ou présumée. À maintes reprises, les gouvernements et les institutions européens ont ignoré ou minimisé

---

131 Cour internationale de justice (CIJ), Questions concernant l'obligation de poursuivre ou d'extrader (*Belgique c. Sénégal*), arrêt, 20 juillet 2012, rapports 2012 de la CIJ, § 99 ; Assemblée générale des Nations unies, résolution 66/150, troisième paragraphe du préambule ; *Procureur c. Furundzija* (IT-95-17/1), TPI pour l'ex-Yougoslavie, 1998) §§153-157.

132 Cour européenne des droits de l'homme, *Chahal c. Royaume-Uni*, requête n° 22414/93, arrêt de la grande chambre, 15 novembre 1996, <https://hudoc.echr.coe.int/eng#%7B%22languageisocode%22%3A%22FRE%22%2C%22appno%22%3A%2222414%2F93%22%2C%22documentcollectionid%22%3A%22GRANDCHAMBER%22%2C%22itemid%22%3A%22001-62564%22%7D>

133 Cour européenne des droits de l'homme, *Saadi c. Italie*, requête n° 37201/06, Grande Chambre, 28 février 2008, § 139, <http://hudoc.echr.coe.int/eng#%7B%22languageisocode%22%3A%22FRE%22%2C%22appno%22%3A%2237201%2F06%22%2C%22documentcollectionid%22%3A%22GRANDCHAMBER%22%2C%22itemid%22%3A%22001-85275%22%7D>

134 Comité contre la torture, *Observation générale no 4 (2017) sur l'application de l'article 3 de la Convention dans le contexte de l'article 22\**, CAT/C/GC/4, 4 septembre 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/268/21/PDF/G1826821.pdf?OpenElement>

135 Cour européenne des droits de l'homme, *M.G. c. Bulgarie*, requête n° 59297/12, Quatrième section, 25 mars 2014 <https://hudoc.echr.coe.int/eng#%7B%22itemid%22%3A%22001-142125%22%7D> § 87

136 Cour européenne des droits de l'homme, *K.I. c. France*, requête n° 5560/19, cinquième section, 15 avril 2021, <https://hudoc.echr.coe.int/eng#%7B%22itemid%22%3A%22001-209520%22%7D> § 127

137 Cour européenne des droits de l'homme, *R. c. France*, requête n° 49857/20, cinquième section, 30 août 2022, <https://hudoc.echr.coe.int/eng#%7B%22itemid%22%3A%22001-218932%22%7D>, § 122

#### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

ces risques, ce qui a conduit à la mort des personnes renvoyées, ou à leur exposition à des actes de torture ou à une disparition forcée. Les gouvernements des pays européens doivent reconnaître que les personnes présentant ce type de profils sont particulièrement exposées à un risque élevé de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements en cas de renvoi en Russie. Dès lors, Amnesty International appelle les gouvernements européens à suspendre tous les renvois en Russie de personnes risquant réellement d'être soumises à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements, à une disparition forcée, à un procès inéquitable ou à d'autres violations graves des droits humains. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, des personnes présentant les caractéristiques suivantes de manière avérée ou présumée, et celles qui ont des liens familiaux ou autres avec ces personnes :

- les personnes affiliées au groupe État islamique en Irak et au Levant ou à d'autres organisations interdites en Russie, et notamment aux groupes armés dans le Caucase du Nord et ailleurs ;
- les personnes risquant de faire l'objet de poursuites, d'une enquête, d'une arrestation ou d'une détention de la part des autorités russes fédérales ou locales, ainsi que d'être soumises à toute forme de harcèlement extrajudiciaire de la part d'agents du maintien de l'ordre, ou qui ont déjà fait l'objet de ce type d'actes par le passé ;
- les personnes dissidentes ou opposées politiquement aux autorités russes fédérales ou aux autorités locales dans le Caucase du Nord ;
- les membres de la communauté LGBTI ;
- les personnes qui fuient la mobilisation ou l'enrôlement dans les forces armées russes ou dans toute autre organisation militaire ou paramilitaire impliquée dans la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Au regard du caractère absolu de l'interdiction du refoulement, les gouvernements européens ne doivent en aucun cas chercher à mettre en balance le respect des droits de ces personnes avec des préoccupations liées à la sécurité nationale. Les risques auxquels sont exposées les personnes réfugiées et demandeuses d'asile originaires du Caucase du Nord ont été sans cesse sous-estimés et minimisés, ce qui a conduit à la perpétration de violations graves de leurs droits fondamentaux, et notamment du droit à la vie et de l'interdiction absolue de la torture et des autres formes de mauvais traitements.

## 6.2 LES ASSURANCES DIPLOMATIQUES

Les assurances diplomatiques sont des accords politiques non contraignants entre États que les États européens ont utilisés pour justifier l'expulsion ou l'extradition de personnes risquant de subir des actes de torture et autres formes de mauvais traitements ou d'autres violations graves des droits humains<sup>138</sup>. La Cour européenne des droits de l'homme n'a pas toujours accordé suffisamment de poids aux preuves nombreuses des mauvais traitements infligés systématiquement aux personnes et aux groupes dans le Caucase du Nord et elle s'est appuyée dans certaines affaires sur des assurances diplomatiques de la Russie ainsi que sur le fait que jusqu'en septembre 2022, la Russie était membre du Conseil de l'Europe et signataire de la Convention européenne des droits de l'homme. De longue date, Amnesty International soutient que les assurances diplomatiques sont non

---

<sup>138</sup> Amnesty International, « Accords dangereux : la confiance accordée par l'Europe aux "assurances diplomatiques" contre la torture », EUR 01/012/2010, 12 avril 2010, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur01/012/2010/fr/>

**EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

fiables par nature et qu'elles sont au contraire un indicateur du risque de torture et autres mauvais traitements<sup>139</sup>.

Ces assurances diplomatiques sont par nature non fiables car elles ne reposent sur aucune véritable incitation ni aucun mécanisme visant à garantir un suivi et l'obligation de rendre des comptes. Les gouvernements ont tout intérêt à veiller à ce qu'aucun manquement aux assurances diplomatiques ne soit rendu public même lorsqu'il peut être détecté. En outre, un État qui renvoie une personne n'a guère les moyens d'imposer au pays de destination d'enquêter sur d'éventuels mauvais traitements ; il lui sera plus difficile encore de prévenir ces pratiques ou d'y remédier efficacement. Les États qui renvoient des personnes s'appuient sur les assurances diplomatiques pour contourner l'interdiction absolue de transférer une personne vers un lieu où elle risque de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Pour garantir le respect de l'obligation absolue de ne pas transférer une personne vers un lieu où elle risque de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements, les États ne peuvent se satisfaire des promesses faites par les États de destination de ne pas soumettre la personne concernée à ce type de violations. En réalité, le fait que de telles assurances contre la torture doivent être présentées est en soi un avertissement clair du risque de subir de telles violences auquel la personne serait exposée en cas de renvoi.

Dans l'affaire *Othman c. Royaume-Uni*, la Cour européenne des droits de l'homme a établi des principes en vue d'évaluer l'application des assurances en pratique et de déterminer quel poids doit leur être accordé<sup>140</sup>. Amnesty International a critiqué cette décision à l'époque, déclarant que « les assurances diplomatiques ne sauraient se substituer à l'obligation légale qui impose de ne pas expulser une personne vers un pays où le risque est réel qu'elle soit torturée<sup>141</sup> ». Néanmoins, même en appliquant les critères d'évaluation établis dans le cadre de l'affaire *Othman c. Royaume-Uni*, il est tout à fait évident que le gouvernement russe ne satisfait pas ces exigences, en particulier eu égard au retrait de la Russie des mécanismes européens relatifs aux droits humains et à ses relations ouvertement hostiles avec de nombreux pays européens<sup>142</sup>.

Le Comité des Nations unies contre la torture a rejoint la position d'Amnesty International sur les assurances diplomatiques, déclarant qu'elles « ne devraient pas être utilisées pour contourner [l]e principe [de non-refoulement] et y porter atteinte », même lorsque le pays à l'origine des assurances est partie à la Convention contre la torture<sup>143</sup>. La Russie y est précisément toujours partie. Néanmoins, Amnesty International a mis en évidence le démantèlement presque complet des protections des droits humains dans le pays depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine. La Cour européenne des droits de l'homme s'est appuyée sur l'appartenance de la Russie au Conseil de l'Europe pour justifier dans ses décisions la légalité du renvoi de personnes exposées à un risque réel de subir des mauvais traitements. Après le retrait de la Russie du Conseil de l'Europe, il est nécessaire de reconnaître explicitement et d'une seule voix que les risques de mauvais traitements se sont considérablement accrus dans l'ensemble du pays, tandis que dans toute l'Europe, les personnes originaires du Caucase du Nord ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête et continuent d'être soumises à des procédures judiciaires traumatisantes qui peuvent aboutir à leur extradition ou à leur expulsion.

---

<sup>139</sup> Amnesty International, "Diplomatic assurances against torture – inherently wrong, inherently unreliable", IOR 40/6145/2017, 28 avril 2017, <https://www.amnesty.org/en/documents/ior40/6145/2017/en/>

<sup>140</sup> Cour européenne des droits de l'homme, *Othman (Abu Qatada) c. Royaume-Uni*, requête n° 8139/09, quatrième section, 17 janvier 2012, [https://hudoc.echr.coe.int/eng#{%22languageisocode%22:\[%22FRE%22\],%22appno%22:\[%228139/09%22\],%22documentcollectionid%22:\[%22CHAMBER%22\],%22itemid%22:\[%22001-108630%22\]}](https://hudoc.echr.coe.int/eng#{%22languageisocode%22:[%22FRE%22],%22appno%22:[%228139/09%22],%22documentcollectionid%22:[%22CHAMBER%22],%22itemid%22:[%22001-108630%22]})

<sup>141</sup> Amnesty International, "European Court ruling on Abu Qatada deportation is 'tarnished'", <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2012/01/european-court-ruling-abu-qatada-deportation-tarnished>

<sup>142</sup> Gouvernement de la Fédération de Russie, "Распоряжение от 20 июля 2022 года №1998-р", 20 juillet 2022, <http://Government.ru/news/46080/>

<sup>143</sup> Comité contre la torture, *Observation générale no 1 (2017) sur l'application de l'article 3 dans le contexte de l'article 22 de la Convention\**, CAT/C/GC/1, 2 février 2017, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/CAT/GC/Article3/CAT.C.60.R.2.French.pdf>

#### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

## 6.3 LA POSSIBILITÉ DE RÉINSTALLATION INTERNE

L'article 8 de la directive de l'Union européenne 2011/95/EU concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale stipule que « les États membres peuvent déterminer qu'un demandeur n'a pas besoin de protection internationale lorsque dans une partie du pays d'origine : a) il n'a pas une crainte fondée d'être persécuté ou ne risque pas réellement de subir des atteintes graves ; ou il a accès à une protection contre les persécutions ou les atteintes graves<sup>144</sup> ».

Cette disposition, évoquée sous les noms de « possibilité de trouver refuge dans son propre pays » ou « possibilité de réinstallation interne » ou tout autre équivalent dans les législations nationales, a été utilisée afin de refuser d'accorder à des personnes originaires du Caucase du Nord une protection internationale en Allemagne, aux Pays-Bas, en Norvège, en Pologne et dans d'autres États membres de l'Union européenne<sup>145</sup>. Par exemple, en Suède, les autorités auraient rejeté une demande d'asile déposée par un employé de l'organisation de défense des droits humains Vayfond. Elles auraient affirmé qu'il n'était pas exposé au risque de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements en cas de retour dans le pays, et qu'il pourrait vivre en toute sécurité en Russie, en dehors du Caucase du Nord<sup>146</sup>. Les cas présentés plus haut dans ce document démontrent clairement que le fait de résider en dehors du Caucase n'est gage d'aucune protection contre les représailles de l'État. Par ailleurs, au regard des nombreux cas de dissident-es tchéchènes pris pour cibles par le régime de Ramzan Kadyrov en Suède, et en particulier du cas de la tentative d'assassinat contre Toumso Abdourakhmanov<sup>147</sup>, les autorités suédoises en charge des questions d'immigration font preuve d'hypocrisie lorsqu'elles affirment qu'en résidant en dehors du Caucase du Nord, les personnes bénéficieraient d'une protection suffisante pour échapper à tout risque réel d'être victimes de violations des droits humains.

L'agence des Nations pour les réfugiés (HCR) a déclaré que « l'analyse de l'hypothèse d'une réinstallation interne ne s'impose que lorsque la crainte de persécution est limitée à une zone géographique précise, en dehors de laquelle cette crainte ne peut être matérialisée. En pratique, cette constatation exclut normalement les cas où la persécution que craignent les requérants émane d'agents étatiques, ou est encouragée ou tolérée par eux, notamment par les membres du parti officiel dans le cadre de systèmes politiques à parti unique, dans la mesure où ceux-ci sont supposés exercer leur autorité sur l'ensemble du territoire<sup>148</sup> ».

Amnesty International s'oppose fermement au concept de toute forme de réinstallation interne pour les personnes qui risquent véritablement d'être victimes de persécutions et de violations graves des droits humains dans le Caucase du Nord. Il n'existe pas d'autre possibilité que d'accorder une protection internationale à ces personnes car le risque de torture et de mauvais traitements émane des autorités fédérales, ainsi que des autorités locales, dont les membres sont actifs dans toute la Fédération de Russie et sont connus pour exercer une forme de surveillance et soumettre les

---

<sup>144</sup> Article 8, Directive 2011/95/EU du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection, 13 décembre 2011, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN-FR/TXT/?from=EN&uri=CELEX%3A32011L0095>

<sup>145</sup> Conseil Européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), "Revised guidelines on the treatment of Chechen internally displaced persons, asylum seekers and refugees in Europe", mars 2011, [https://ecre.org/wp-content/uploads/2016/07/ECRE-Revised-Guidelines-on-the-treatment-of-Chechen-IDPs-asylum-seekers-and-refugees-in-Europe\\_March-2011.pdf](https://ecre.org/wp-content/uploads/2016/07/ECRE-Revised-Guidelines-on-the-treatment-of-Chechen-IDPs-asylum-seekers-and-refugees-in-Europe_March-2011.pdf)

<sup>146</sup> Caucasian Knot, "Swedish Migration Agency finds Russia safe for refugee from Chechnya", 14 décembre 2022, <https://eng.kavkaz-uzel.eu/articles/61813/>

<sup>147</sup> The Guardian, "Swedish court sentences pair for hammer attack on Chechen blogger", 11 janvier 2021, <https://www.theguardian.com/world/2021/jan/11/chechen-blogger-tumso-abdurakhmanov-sweden-court-sentences-pair-hammer-attack-critic-ramzan-kadyrov>

<sup>148</sup> Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Principes directeurs sur la protection internationale : « La possibilité de fuite ou de réinstallation interne » dans le cadre de l'application de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, 23 juillet 2003, HCR/GIP/03/04, disponible sur : <https://www.refworld.org/policy/legalguidance/unhcr/2003/en/32047> [dernière consultation le 29 janvier 2024].

### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

**L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS**

personnes qu'elles appréhendent dans d'autres régions du pays à des arrestations et des enlèvements, ainsi qu'à des actes de torture et d'autres mauvais traitements. À plusieurs occasions, comme par exemple dans le cas de Daoud Mouradov présenté dans ce document, les autorités fédérales ont intercepté des personnes renvoyées à l'aéroport de Cheremetievo à Moscou. Les agences de maintien de l'ordre sont fortement interconnectées dans le pays, ce qui signifie que si les personnes renvoyées ne sont pas arrêtées à l'aéroport, elles peuvent malgré tout être retrouvées, quelle que soit la région de Russie dans laquelle elles s'établissent.

L'absence de possibilité de réinstallation interne est particulièrement vraie en ce qui concerne les personnes qui fuient la Russie pour échapper à la mobilisation. Aucune région du pays n'a été épargnée par la mobilisation et les personnes qui refusent de combattre doivent se rendre à l'étranger pour y échapper car en restant, elles risquent d'être enrôlées de force et emprisonnées. Enfin, la mort de Khousen Gadamauri en Ingouchie et la tentative d'assassinat contre Toumso Abdourakhmanov en Suède illustrent jusqu'où les autorités sont prêtes à aller pour réduire leurs opposant-es au silence.

Il n'existe aucun lieu sûr en Russie pour les personnes originaires du Caucase du Nord qui y sont renvoyées.

## 6.4 L'INSTRUMENTALISATION DES « NOTICES ROUGES » D'INTERPOL

Les notices rouges d'Interpol sont « une demande adressée aux services chargés de l'application de la loi du monde entier à l'effet de localiser une personne et de procéder à son arrestation provisoire dans l'attente de son extradition, de sa remise ou d'une mesure similaire conforme au droit ». Elles sont produites par les pays membres et diffusées par Interpol<sup>149</sup>. En janvier 2024, sur 6 843 notices rouges publiées, 47 % provenaient de la Russie<sup>150</sup>. Les personnes originaires du Caucase du Nord sont surreprésentées par rapport à la population totale de la région. Si on les considère conjointement avec les éléments présentés dans ce document, ces statistiques particulièrement disproportionnées semblent indiquer un détournement flagrant du recours aux notices rouges en vue d'entraver la capacité de circulation des personnes qui ont fui la juridiction de la Russie.

L'article 3 de la Constitution d'Interpol interdit rigoureusement à l'institution d'entreprendre toute activité « présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial ». Pourtant, le système des notices rouges a montré sa vulnérabilité face à l'utilisation abusive qu'en ont fait des États répressifs mal intentionnés. En 2013, l'organisation de défense des droits humains Fair Trials a exposé ces utilisations abusives dans un rapport qui citait en exemple des cas de l'instrumentalisation faite par la Russie des notices rouges, et notamment le cas de personnes prises pour cibles telles que Bill Browder<sup>151</sup>. En 2018, Fair Trials a reconnu qu'Interpol avait fait quelques progrès en lien avec ces préoccupations, notamment en s'engageant à renforcer le contrôle des notices rouges en amont de leur publication, ainsi qu'en introduisant une politique en 2015 établissant que les personnes qui disposent du statut de réfugié ne peuvent plus faire l'objet de notices rouges<sup>152</sup>.

---

<sup>149</sup> Interpol, « Affichage et consultation des notices rouges publiques concernant des personnes recherchées », <https://www.interpol.int/fr/Notre-action/Notices/Notices-rouges/Voir-les-notices-rouges>

<sup>150</sup> Interpol, « Affichage et consultation des notices rouges publiques concernant des personnes recherchées », <https://www.interpol.int/fr/Notre-action/Notices/Notices-rouges/Voir-les-notices-rouges>

<sup>151</sup> Fair Trials International, "Strengthening respect for human rights, strengthening INTERPOL", 18 novembre 2023, <https://www.fairtrials.org/app/uploads/2022/01/Strengthening-respect-for-human-rights-strengthening-INTERPOL4.pdf>

<sup>152</sup> Fair Trials International, "Dismantling the tools of oppression", 4 octobre 2018, <https://www.fairtrials.org/app/uploads/2022/01/Dismantling-the-tools-of-oppression.pdf>. Par ailleurs, Interpol a publié une déclaration à effet immédiat en mars 2022 statuant que les « diffusions » émises par la Russie devraient faire l'objet d'une vérification de conformité par le secrétariat général avant d'être diffusées auprès des autres pays membres. Les « diffusions », bien que similaires dans les faits aux « notices », sont un mécanisme distinct de ces dernières. Bien qu'un renforcement du contrôle de ces mécanismes en provenance des autorités russes soit tout à fait bienvenu, cette déclaration n'aura aucun effet sur l'instrumentalisation des notices rouges par la Russie.

### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS



Néanmoins, comme nous l'avons exposé dans ce document, la publication de notices rouges concernant plusieurs réfugié·es et demandeur·euses d'asile, tel·les que Khousen Gadamauri, Amina Gerikhanova et Magomed Zoubagirov a suffi à provoquer leur arrestation et même pour certains leur expulsion, y compris après l'introduction de la politique d'Interpol en 2015. Dès lors, il apparaît clairement qu'il reste des efforts à accomplir.

Bien qu'il existe de longue date des éléments de preuve manifestes de l'utilisation abusive faite par la Russie du système d'Interpol, de nombreux pays ont attendu l'invasion à grande échelle de l'Ukraine en 2022 pour exiger une réforme profonde. Par exemple, l'Ukraine, les États-Unis, l'Australie, la Grande-Bretagne, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont appelé à suspendre la Russie d'Interpol<sup>153</sup>.

En juin 2022, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a appelé Interpol à « redoubler de vigilance dans le traitement des demandes de notice rouge émanant du Bureau central national russe qui pourraient reposer sur des motivations politiques<sup>154</sup> ». Le 5 juillet 2022, le Parlement européen a adopté une recommandation dans laquelle il se disait « préoccupé par le fait que la surveillance à elle seule ne permettra pas d'atténuer pleinement les risques d'abus de la part de la Russie » et il recommandait au Comité exécutif et au secrétariat général d'Interpol de « prendre des mesures immédiates et fermes pour révoquer les droits d'accès de la Fédération de Russie et de la Biélorussie aux systèmes d'Interpol, étant donné que leurs agissements sont une menace directe pour la coopération internationale en matière répressive<sup>155</sup> ».

Amnesty International soutient les appels à la suspension des droits d'accès de la Russie aux systèmes d'Interpol au motif de son utilisation flagrante et répétée de ce système pour commettre des violations des droits humains. Cette pratique remonte à une période bien antérieure à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine et elle enfreint la Constitution d'Interpol.

## 7. RECOMMANDATIONS

Amnesty International appelle les États européens à :

- Mettre fin à toutes les extraditions, expulsions et autres transferts forcés vers la Russie de personnes, y compris originaires du Caucase du Nord, exposées au risque réel d'être soumises à des actes de torture et d'autres mauvais traitements, à une détention arbitraire ou à d'autres violations graves des droits humains en cas de renvoi. Il s'agit notamment, *mais pas exclusivement*, des personnes présentant les caractéristiques suivantes de manière avérée ou présumée, et celles qui ont des liens familiaux ou autres avec ces personnes :
  - les personnes affiliées au groupe État islamique en Irak et au Levant ou à d'autres organisations interdites en Russie, et notamment aux groupes armés dans le Caucase du Nord et ailleurs ;

---

<sup>153</sup> UPI, "Intel alliance asks Interpol to suspend Russia as Kyiv wants Moscow isolated", 7 mars 2022, [https://www.upi.com/Top\\_News/World-News/2022/03/07/ukraine-Five-Eyes-Interpol-Russia-membership/2571646640660/](https://www.upi.com/Top_News/World-News/2022/03/07/ukraine-Five-Eyes-Interpol-Russia-membership/2571646640660/)

<sup>154</sup> Assemblée parlementaire de l'Union européenne, Résolution 2446 (2022) « Cas signalés de prisonniers politiques en Fédération de Russie », 21 juin 2022, <https://pace.coe.int/fr/files/30166/html>, § 23

<sup>155</sup> Parlement européen, « Recommandation du Parlement européen du 5 juillet 2022 à l'intention du Conseil et de la Commission concernant les négociations en vue d'un accord de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.-INTERPOL) (2022/2025(INI)) », P9-TA(2022) 0275, "[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0275\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0275_FR.pdf), § 39

### EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

- les personnes risquant de faire l'objet de poursuites, d'une enquête, d'une arrestation ou d'une détention de la part des autorités russes fédérales ou locales, ainsi que d'être soumises à toute forme de harcèlement extrajudiciaire de la part d'agents du maintien de l'ordre, ou qui ont déjà fait l'objet de ce type d'actes par le passé ;
  - les personnes dissidentes ou opposées politiquement aux autorités russes fédérales et aux autorités locales dans le Caucase du Nord ;
  - les membres de la communauté LGBTI ;
  - les personnes qui fuient la mobilisation ou l'enrôlement dans les forces armées russes ou dans toute autre organisation militaire ou paramilitaire impliquée dans la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ;
- permettre aux ressortissant-es russes souhaitant déposer une demande d'asile en Europe d'accéder à leurs territoires et à leurs juridictions de manière à ce que leurs besoins en matière de protection internationale soient évalués de manière exhaustive, équitable et effective ;
  - accorder une protection internationale à toutes les personnes qui ont fui la Russie en raison de leur objection de conscience au service militaire dans le contexte de l'agression illégale de l'Ukraine par la Russie ;
  - renoncer à prendre en compte les assurances diplomatiques contre la torture et d'autres formes de mauvais traitements présentées par les autorités russes ou par tout autre État tiers susceptible de procéder par la suite à un refoulement vers la Russie ;
  - cesser de renvoyer, transférer, arrêter, détenir et priver d'accès à une protection internationale des personnes en se fondant sur les notices rouges d'Interpol provenant des autorités russes ;
  - renoncer à maintenir dans des centres de détention pour personnes migrantes ou tout autre centre de détention les ressortissant-es russes ayant besoin d'une protection internationale à moins que les mesures imposant leur détention soient légales, nécessaires et proportionnées ;
  - lors de l'évaluation de tout risque présumé que pourrait représenter une personne, veiller à ce que toutes les informations pertinentes soient mises à disposition de cette personne et de son avocat-e afin de leur permettre de former un recours effectif.

#### **Amnesty International exhorte Interpol à :**

- Suspendre les droits d'accès de la Russie aux systèmes d'Interpol et enquêter sur toutes les allégations de recours abusif aux notices rouges et d'atteintes au droit à un procès équitable en Russie, jusqu'à ce qu'il soit mis fin à ces pratiques ;
- annuler la diffusion des notices rouges demandant l'extradition vers la Russie de personnes qui bénéficient déjà d'une forme de protection internationale ou qui sont en attente de décision par rapport à l'octroi d'une protection internationale.

#### **EUROPE : LE POINT DE NON-RETOUR**

L'EUROPE DOIT IMMÉDIATEMENT CESSER DE RENVOYER EN RUSSIE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD QUI RISQUENT D'Y SUBIR DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

**Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.**

## Contact



info@amnesty.org



facebook.com/  
AmnestyGlobal



@Amnesty



amnesty.org



Amnesty International  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
London WC1X 0DW, UK

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'œuvre dérivée – 4.0 International), voir <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [page relative aux autorisations](#) sur le site d'Amnesty International.

Index : **EUR 01/7577/2024**

Publication : **Janvier 2024**

Version originale : **anglais**

© Amnesty International 2024